

Le Partenariat méditerranéen pour la coopération de l'OSCE

Compilation des documents et informations pertinents

gypte Israël Jordanie Maroc Tunisie **Algérie** Égypte Israël
e Algérie **Égypte** Israël Jordanie Maroc Tunisie Algérie
Maroc Tunisie Algérie Égypte **Israël** Jordanie Maroc T
Israël **Jordanie** Maroc Tunisie Algérie Égypte Israël J
c Tunisie Algérie Égypte Israël Jordanie **Maroc** Tunis
Maroc Tunisie Al Israël Jordanie Maroc T
rël Jordanie Égypte Israël J
Égypte Is Tunisie Algérie Égypte
isie Alg Tunisie Alg
nie Ma



REMERCIEMENTS :

Cette brochure a été élaborée par la
Section pour la coopération extérieure du
Cabinet du Secrétaire général de l'OSCE
M. Loïc Simonet, Ph.D
Mlle Tara Rhomberg, MA.

**La traduction en français et l'impression de cette brochure
ont pu être réalisées grâce à la généreuse contribution du
Royaume de Belgique et de la Principauté de Monaco.**

CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OSCE
SECTION POUR LA COOPÉRATION EXTÉRIEURE
WALLNERSTRASSE 6-6A, 1010 VIENNE
TEL: +43 1 514 360 | FAX: +43 1 514 36 6190
EMAIL: PM-EXT-COOP@OSCE.ORG

CETTE BROCHURE EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN FORMAT PDF
SUR LE SITE INTERNET DE L'OSCE : osce.org

Design : red hot 'n' cool Vienna

Photo de couverture : dollarphotoclub

Photo de 4ème de couverture : Bianca Tapia

Le Partenariat
méditerranéen de l'OSCE

Algérie

Égypte

Israël

Jordanie

Maroc

Tunisie

Avant-propos	6
L'opinion des Ambassadeurs des six pays partenaires méditerranéens	8
I I. L'OSCE et ses partenaires méditerranéens pour la coopération : Une longue histoire	14
II Documents fondateurs	22
III Le vingtième anniversaire du groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération	42
IV Champ d'application de la coopération	43
V Principaux enseignements des conférences, ateliers et séminaires de l'OSCE consacrés à la région méditerranéenne depuis Vilnius 2011	50
VI L'assemblée parlementaire de l'OSCE et les partenaires méditerranéens pour la coopération	60
VII Le réseau <i>New-Med Track II</i>	62
VIII Sélections de publications de l'OSCE relatives au partenariat méditerranéen	64
IX Le partenariat méditerranéen et le processus Helsinki+40	72

Avant-propos

Il ne semble pas nécessaire de définir les longues relations entre l'OSCE et ses partenaires méditerranéens, qui remontent aux origines de l'Organisation et qui ont évolué et mûri tout au long de son histoire. C'est au Conseil ministériel de Rome en 1993 que l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, ainsi qu'Israël, ont appelé à des relations plus étroites et mieux structurées avec la CSCE, avant de devenir officiellement les « Partenaires méditerranéens » en 1995 (la Jordanie est devenue partenaire en 1998). De la déclaration du sommet de Lisbonne en 1996 à la déclaration ministérielle de Madrid sur les partenaires de l'OSCE en 2007, un ensemble de documents importants a tracé la voie de l'OSCE et consolidé le cadre d'un dialogue et d'une coopération renforcés avec les pays de la région méditerranéenne.

Les changements historiques qui ont bouleversé le sud de la région méditerranéenne ces trois dernières années ont renforcé l'importance du partenariat méditerranéen de l'OSCE dans l'accompagnement des pays concernés sur le chemin de la stabilité et de la démocratisation. Les pays de l'OSCE possédant leur propre expérience de la transition démocratique, ne pouvaient pas rester des spectateurs passifs de ce qu'on a appelé le « Printemps arabe ». Sous la présidence lituanienne de l'OSCE en 2011, après un débat interne sur l'aide que pouvait apporter l'Organisation à ses partenaires méditerranéens, le Conseil des ministres réuni à Vilnius a décidé de

... renforcer encore le Partenariat pour la coopération en élargissant le dialogue, en intensifiant les consultations politiques, en renforçant la coopération pratique et en continuant de mettre en commun les meilleures pratiques et l'expérience acquise dans le développement de la sécurité globale, coopérative et indivisible, dans les trois dimensions de l'OSCE, conformément aux besoins et aux priorités recensés par les partenaires. (MC.DEC/5/11 du 7 décembre 2011).

Après Vilnius, une liste de sujets et de projets qui semblaient particulièrement intéresser les partenaires méditerranéens a été élaborée en coopération étroite avec eux. Depuis, le Secrétariat de l'OSCE a initié plusieurs programmes financés par le Fonds pour le partenariat, qui concernaient directement les domaines suggérés dans les trois dimensions.

Le Programme de travail conjoint de la Suisse et de la Serbie pour 2014 et 2015 a souligné que « l'interaction



Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Claude Giordan, Représentant permanent de Monaco auprès de l'OSCE et Son Excellence Monsieur José Badia, Conseiller pour les relations extérieures et la coopération, Ministre des Affaires étrangères de la Principauté de Monaco. (Micky Kröll)



Son Excellence, Monsieur Ivica Dačić, premier Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères de la Serbie et Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Vuk Žugić, Représentant permanent de la Serbie auprès de l'OSCE, au Conseil permanent de l'OSCE, Vienne, 15 juillet 2014. (Micky Kröll)

avec les partenaires devait être plus concrète et orientée sur les projets. » Les deux présidences

... [s'efforceront] d'approfondir le dialogue et la coopération avec les Partenaires méditerranéens, particulièrement en mettant en œuvre des mesures décidées lors des réunions et des conférences conjointes ainsi que par la promotion d'initiatives méditerranéennes informelles.

En 2014, Malte et Monaco, présidents du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) de l'OSCE, ont assuré la promotion de la région méditerranéenne, comme le rappelait Son Excellence Monsieur José Badia, Conseiller pour les relations extérieures et la coopération, Ministre des Affaires étrangères de la Principauté de Monaco dans son discours au FSC en septembre 2014 :

Pour des raisons bien évidentes, Monaco s'attachera à renforcer la « dimension méditerranéenne » de l'OSCE et ce, dans la



Son Excellence Monsieur Didier Burkhalter, Ministre des Affaires étrangères de la Suisse, et Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Lamberto Zannier, Secrétaire général de l'OSCE, lors du Conseil ministériel, Bâle, 4-5 décembre 2014.
(Jonathan Perfect)

continuité des travaux effectués aux cours des présidences moldave et maltaise. Les concepts d'indivisibilité et de globalité de la sécurité imposent en effet, une attention plus soutenue aux événements qui se déroulent dans le voisinage immédiat de l'Organisation.

Tous ces efforts et initiatives ont permis l'adoption de la déclaration ministérielle de Bâle sur le partenariat méditerranéen, qui va guider nos actions à un niveau supérieur, contribuer au Processus Helsinki+40 et intensifier nos relations avec nos partenaires.

Dans ce contexte, et à l'occasion du vingtième anniversaire du groupe de contact méditerranéen, que nous avons commémoré à la fin de l'année dernière, cette brochure paraît à point nommé. Après quelques mots d'introduction des ambassadeurs des six pays partenaires méditerranéens qui suscitent la réflexion, nous présenterons dans cette publication les relations entre l'OSCE et ses partenaires, depuis ses origines, y compris tous les textes de procédure et les décisions concernant le partenariat, la liste à jour des activités de coopération avec les partenaires méditerranéens et une compilation des principaux résultats des grands événements de l'OSCE qui ont eu lieu depuis Vilnius 2011. Une attention particulière sera portée au rôle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE dans la poursuite du dialogue, au réseau *New-Med Track II* lancé à Rome le 18 septembre 2014 et au Processus Helsinki+40, dans la mesure où celui-ci concerne le partenariat méditerranéen. Finalement, un choix de publications de l'OSCE concernant les partenaires méditerranéens sera mis à disposition du lecteur.

Alors que notre partenariat s'intensifie, y compris dans le cadre du Processus Helsinki+40, nous espérons que le dialogue OSCE-Méditerranée nous permettra d'obtenir des effets et des résultats concrets. Nous sommes

satisfaits et encouragés par un niveau d'engagement croissant. Il faut maintenant redoubler nos efforts pour utiliser pleinement les mécanismes de coopération existant et garantir un meilleur suivi des recommandations faites lors de nos dialogues réguliers et des conférences du partenariat méditerranéen. Ce fascicule doit servir à stimuler nos activités et renforcer notre partenariat avec les pays méditerranéens.

Président du
Conseil permanent

Vuk Žugić

Président du groupe de contact avec
le Partenariat méditerranéen

Claude Giordan

Président du Forum pour
la coopération en matière de sécurité

Lamberto Zannier

Secrétaire général de l'OSCE

Algérie | Optimiser le potentiel du partenariat

Depuis la création du groupe de contact méditerranéen par l'OSCE lors du Sommet de Budapest en 1994, la dimension méditerranéenne a progressé et prospéré, même si elle n'a pas toujours évolué de façon linéaire et a parfois subi l'impact des événements et des crises qui ont éclaté ici et là.

Deux décennies plus tard, le partenariat méditerranéen a gagné en maturité et est devenu un haut lieu du dialogue et de la coopération dans la quête de la paix et la stabilité dans la région euro-méditerranéenne et au-delà.

Le bilan du partenariat est indubitablement positif. Le dialogue politique permet une compréhension mutuelle. Le nombre de domaines et de sujets traités dans les trois dimensions de la sécurité de l'OSCE et d'acteurs impliqués dans le partenariat - pour l'ensemble des initiatives - augmente, ainsi que la qualité de leur participation. À travers leur contribution au partenariat et aux activités et projets de l'OSCE, les représentants des gouvernements, de la société civile, des experts et des universités des États participants ou partenaires sont réunis pour échanger leurs expériences et apprendre les uns des autres. Pour les partenaires, il est important de profiter de la « boîte à outils de l'OSCE » et de l'optimiser, chaque fois que possible.

Dans ce contexte, nous attachons une grande valeur à l'aide offerte par l'OSCE à ses partenaires, en particulier l'Algérie, en matière de formation. Un exemple notable est la participation constante de nos fonctionnaires aux formations sur la gestion des frontières proposée par l'École de Douchanbé. C'est justement ce type de réussite que nous aimerions voir se développer dans d'autres champs des activités de l'OSCE.

Cette évolution remarquable a été rendue possible par la conviction réaffirmée, surtout parmi les États participants, que la réussite du partenariat passait par le dialogue sur des questions d'intérêt mutuel et que la coopération devait tenir compte des nécessités et des priorités des partenaires - d'où la décision du Conseil ministériel n° 5/11 sur le partenariat adoptée à Vilnius en 2011.

Malgré ces réalisations, il y a eu aussi des lacunes, dont certaines ne sont pas propres au partenariat mé-



diterranéen de l'OSCE. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les conflits prolongés dans la région, dont le conflit israélo-palestinien est le plus emblématique. Au-delà de la nécessité de faire tous les efforts possibles pour y mettre fin de façon juste et durable, il est important de réformer nos méthodes de travail pour améliorer l'interaction avec les partenaires dans le dialogue politique et optimiser le potentiel du partenariat. Ainsi, le format de la participation des partenaires des organes de décisions de l'OSCE, et particulièrement le Conseil ministériel, pourrait être adapté pour leur assurer une meilleure représentation.

Il faut aussi ériger des ponts entre le groupe de contact méditerranéen, le Conseil permanent et le Forum pour la coopération en matière de sécurité, sur des questions communes qui intéressent particulièrement les partenaires méditerranéens. De plus, il faut établir un mécanisme de suivi du travail du groupe de contact et de la Conférence annuelle du partenariat méditerranéen. Tout en accueillant favorablement le fait que l'OSCE, dans ses activités d'ouverture et de soutien, prend en compte l'esprit de la décision de Vilnius mentionnée ci-dessus, nous croyons qu'il est important de rejeter les solutions toutes faites et d'adapter notre coopération aux réalités propres à chaque pays et sous-région.

Finalement, les partenaires devraient être totalement et réellement impliqués dans la rédaction des décisions et déclarations qui les concernent.

Le partenariat méditerranéen semble promis à un bel avenir. Il peut vraiment contribuer à relever les défis communs, sous réserve que les partenaires soient considérés

comme des collaborateurs égaux avec la capacité d'offrir leur propre valeur ajoutée dans les relations.

**Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur
Mohamed Benhocine,
Représentant permanent de l'Algérie auprès
de l'OSCE.**

Égypte | Pour un partenariat dynamique et axé sur les projets

Le vingtième anniversaire du groupe de contact méditerranéen arrive à un tournant, alors que les événements récents nous rappellent une fois encore le lien indissociable qui unit la sécurité et le bien-être des deux côtés de la Méditerranée, ainsi que le rôle important que le partenariat méditerranéen pourrait avoir pour assurer la sécurité dans la région méditerranéenne grâce à un dialogue régulier et le renforcement de la coopération.

L'Égypte considère le partenariat méditerranéen comme un instrument essentiel dans le renforcement des liens mutuels entre les rives nord et sud de la Méditerranée. Grâce à la richesse de ses membres et sa stature géopolitique unique, l'OSCE représente une plate-forme inestimable d'échanges d'idées et de partage des connaissances et de l'expérience dans les nombreux domaines couverts par son mandat. C'est pourquoi nous accueillons favorablement les initiatives de la présidence serbe du groupe de contact qui visent à élargir le dialogue avec les partenaires méditerranéens, ainsi que la volonté exprimée par le Secrétaire général de l'OSCE lors de sa dernière visite au Caire, d'étendre la coopération avec les partenaires méditerranéens dans de nouveaux domaines et étudier la possibilité de développer la coopération avec d'autres organisations régionales du sud de la Méditerranée, comme par exemple, la Ligue des États arabes.

Nous croyons aussi que l'approche du quarantième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki et son processus de sécurité et de coopération est le moment opportun pour discuter de nouvelles idées et renforcer le partenariat méditerranéen. Nous pouvons y parvenir en élargissant et en ranimant le dialogue, tant sur des questions récurrentes que sur d'autres qui ont pris de l'importance récemment, comme la lutte contre le terrorisme ou les



moyens de relever les défis communs aux États participants et les partenaires méditerranéens de l'OSCE. Cette responsabilité devrait être partagée équitablement par les deux côtés.

L'Égypte espère un partenariat avec l'OSCE plus dynamique et fondé sur des projets pour les années à venir, un projet qui profitera aux deux rives de la Méditerranée et qui contribuera réellement à atteindre l'objectif d'une sécurité globale à travers le dialogue et la coopération.

**Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur
Khaled Shamaa,
Représentant permanent de l'Égypte auprès
de l'OSCE**

Israël | La coopération entre les partenaires méditerranéens et l'OSCE : un engagement réciproque



Le vingtième anniversaire du groupe de contact du partenariat méditerranéen témoigne de la croissance et du succès de l'OSCE. Son approche unique d'une politique de sécurité globale dans ses trois dimensions, politico-militaire, économique-environnementale et humaine, permet aux six partenaires méditerranéens de travailler ensemble sur les problèmes communs auxquels ils doivent faire face. Dans le monde, aucune autre organisation internationale ou régionale ne favorise un tel dialogue ouvert et constructif entre les pays dans une région déchirée par les conflits et l'instabilité.

Depuis 1994, le Forum méditerranéen s'est transformé en un groupe de pays fort et collaboratif aux objectifs ambitieux en matière de coopération régionale.

Le groupe de contact méditerranéen a considérablement évolué ces vingt dernières années et s'est impliqué plus fortement dans l'élaboration des politiques de l'OSCE en matière de sécurité. Nous avons prouvé que nous étions des partenaires inestimables dans la réalisation du mandat de l'Organisation et que nous soutenions ses objectifs. Notre implication se traduit par la contribution de spécialistes de la région Proche Orient et Afrique du Nord (MENA) aux différents groupes de travail, réunions d'experts et à l'élaboration de programmes et de projets concrets qui profitent à nos populations.

La coopération entre les partenaires méditerranéens et l'OSCE se caractérise par la réciprocité. C'est un véritable partenariat, au sein duquel les nouvelles solutions pour résoudre les problèmes régionaux communs sont les bienvenues et où la voix des partenaires est entendue.

Israël continue de soutenir les principes fondamentaux de l'OSCE et souhaite un vrai programme de coopération basé sur l'échange d'idées et d'expériences.

Il y a trois ans, une étape importante a été franchie dans les relations entre Israël et l'OSCE. Pour la première fois, une conférence internationale sur *Le rôle essentiel de l'appareil judiciaire dans la lutte contre la traite des êtres humains* s'est tenue à Haïfa, en collaboration avec Israël, l'OSCE et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En 2014, la conférence s'est déroulée pour la troisième fois, en présence de la Représentante spéciale de l'OSCE et coordinatrice de la lutte contre la traite des êtres humains.

Encouragés par le succès de cette conférence, Israël, l'OSCE, l'ONUJDC et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) se sont récemment unis pour organiser une conférence internationale sur *Les Instruments légaux de lutte contre le terrorisme* tenue à Tel Aviv. Nous espérons faire de ce type de manifestation un rendez-vous annuel.

Le succès du groupe de contact méditerranéen dépend de sa capacité à trouver des solutions aux difficultés de la région et à les appliquer grâce à un engagement partagé.

En 2015, la lutte contre le terrorisme restera au centre des activités de l'OSCE. L'évolution de la nature de la menace terroriste nécessite que nous nous préparions en élaborant des réponses adaptées aux défis qui émergent aujourd'hui et qui auront inévitablement un impact sur notre futur environnement en matière de sécurité.

Avec les processus géopolitiques qui agitent la région MENA et l'arène mondiale, nous ne pouvons pas nous payer le luxe de rester immobiles. Il est crucial que les

partenaires méditerranéens participent au processus et à l'élaboration de la politique de l'OSCE en matière de sécurité, comme l'Acte final d'Helsinki lui en a donné le mandat.

Israël espère continuer et renforcer son implication avec l'OSCE dans les années à venir en tant que partenaire.

« *Mazal Tov* » (félicitations) au groupe de contact méditerranéen à l'occasion de son vingtième anniversaire!

**Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur
Zvi Heifetz,
Représentant permanent d'Israël
auprès de l'OSCE**

Jordanie | Pas de sécurité séparée



Après 40 ans, l'Acte final d'Helsinki continue à définir comment les pays peuvent, grâce à l'égalité, le partenariat, la coopération, l'intégration, la transparence et l'effort collectif, totalement réaliser et établir la « communauté de sécurité ».

Aujourd'hui, le monde fait face à la montée de nouvelles menaces et difficultés qui évoluent et mettent en péril sa sécurité, et qu'aucun État participant n'a la capacité de combattre seul. Sans la coopération, elles resteront insurmontables. Elles concernent le développement et la satisfaction des besoins vitaux aussi bien que la « sécurité dure », mais la véritable solution à tous ces problèmes a toujours été, et sera toujours, la coopération

et le partenariat. Le dialogue et une meilleure compréhension des inquiétudes de l'autre permettent de trouver des solutions meilleures et durables.

L'OSCE offre un cadre dans lequel ce dialogue avec les partenaires méditerranéens a permis, non seulement de mieux appréhender les défis auxquels ils sont confrontés, mais aussi d'identifier les domaines partagés en commun. Il est maintenant évident que la sécurité de la Méditerranée est une question de voisinage qui ne peut pas être séparée de la sécurité de l'OSCE dans son ensemble.

Les liens historiques et culturels qui ont toujours uni les deux régions ont forgé le concept de sécurité collective tant en Europe qu'autour de la Méditerranée. De ce point de vue, il est clair qu'une région méditerranéenne prospère, stable et sûre, qui a des relations économiques et politiques étroites avec l'Europe va dans l'intérêt de tous.

La Jordanie attache beaucoup d'importance à ce partenariat avec l'OSCE. Elle reste engagée dans la poursuite et l'élargissement du dialogue et l'intensification de la coopération avec l'OSCE sur les questions de politique et de sécurité.

**Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur
Al Hussein,
Représentant permanent de la Jordanie auprès
de l'OSCE**

Maroc | Réflexions sur le présent et le futur d'un partenariat fructueux



Situé à quatorze kilomètres à peine de l'Europe, le Maroc cherche résolument à améliorer ses relations avec l'OSCE dans tous les domaines d'intérêt mutuel. Ma délégation souhaite profiter de cette opportunité pour redire son attachement au partenariat méditerranéen et commenter les résultats obtenus en la matière.

Notre pays suit avec beaucoup d'intérêt la mise en œuvre d'une politique globale en matière de sécurité par l'OSCE, organisation qui promeut les valeurs du dialogue, de la coopération et de la compréhension mutuelle entre ses États participants et ses partenaires de Vancouver à Vladivostok.

Nous pensons sincèrement que le dialogue politique entre l'OSCE et ses partenaires s'est amélioré depuis le lancement du Processus d'Helsinki. Ces échanges prouvent que la sécurité de la zone OSCE et celle de ses voisins, et particulièrement la région méditerranéenne, sont intimement liées, comme le rappelle l'Acte final d'Helsinki et le réaffirme la Déclaration d'Astana de 2010.

Dès les premiers débuts du Processus d'Helsinki, le Maroc a contribué au dialogue politique en proposant des actions et des initiatives propres à favoriser la sécurité régionale et à renforcer la capacité des États participants et partenaires de l'OSCE à faire face efficacement et durablement aux menaces contre la paix et la sécurité au sein de l'ensemble de l'OSCE et au-delà.

Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, la coopération entre l'OSCE et ses partenaires porte heureuse-

ment ses fruits dans chacun des principaux domaines des activités de l'Organisation. Cela permet à notre pays de profiter de formes spécifiques de coopération et des meilleures pratiques de l'OSCE et de s'attaquer aux racines des principales menaces mondiales et aux nouveaux défis inter-frontalières auxquels notre région est confrontée, en particulier : terrorisme, criminalité transfrontalière, dégradation de l'environnement, migration illégale, trafic de drogue et d'armes et extrémisme radical.

La situation politique actuelle au Proche Orient n'a pas permis au partenariat méditerranéen d'exploiter pleinement son potentiel. En dépit de cette situation, le Maroc est convaincu que l'OSCE est, aujourd'hui plus que jamais, le pilier d'un dialogue fructueux et un forum essentiel au partage des normes et principes sur des questions d'intérêt commun, dans le cadre d'une conception indivisible et globale de la sécurité.

Ainsi, nous sommes convaincus que le concept de sécurité globale passe par l'inclusion de pays comme la Lybie et la Palestine parmi les partenaires méditerranéens, conviction que le Maroc se doit de rappeler ici. Il est très important de renforcer le partenariat entre l'OSCE et tous les pays méditerranéens, sans exception, afin de favoriser une confiance mutuelle et répondre vraiment aux difficultés et menaces transnationales dans notre région.

Le Maroc a la certitude que la coopération avec les partenaires méditerranéens ne peut aller qu'en se renforçant. Ma délégation continuera, comme par le passé, à coopérer avec l'OSCE en faisant des propositions concrètes dans les domaines d'intérêt commun.

Nous sommes intimement convaincus que l'OSCE peut contribuer à une meilleure intégration entre les deux rives de la Méditerranée. L'amélioration et l'élargissement du niveau actuel de coopération ne peut que profiter aux États participants et aux partenaires.

**Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur
Ali El Mhamdi,
Représentant permanent du Maroc auprès
de l'OSCE**

Tunisie | Le partenariat méditerranéen : projets commun et attentes de la Tunisie

Comment décririez-vous le partenariat méditerranéen actuel ?

C'est un partenariat gagnant-gagnant. En plus de l'élément géographique qui fait de l'OSCE et de la Tunisie des voisins, nous partageons les valeurs universelles de démocratie, de participation politique, d'égalité des sexes, de liberté de conscience et de protection des droits humains. Nous sommes aussi confrontés à des difficultés communes en termes de renforcement de la sécurité, de la protection et de la préservation de l'environnement et de compréhension mutuelle entre nos cultures. Depuis 2011, la Tunisie a intensifié ses relations avec l'Organisation et espère maintenant diversifier sa coopération et poursuivre le processus de renforcement de ses capacités.

Quels sont, selon vous, les aspects positifs du partenariat ?

Le partenariat de la Tunisie avec l'OSCE est bien plus qu'un choix : il a une dimension stratégique que nous avons érigée en concept. Nous avons décidé d'unir nos efforts pour traiter les principales questions qui nous préoccupent aujourd'hui. L'aspect le plus remarquable et intéressant de notre partenariat c'est la volonté affichée par l'OSCE et ses partenaires méditerranéens de travailler ensemble, en équipe, et d'engager une discussion ouverte sur les questions concernant chacune des trois dimensions. Le travail collectif est au centre de ce processus. Malgré notre diversité, nous avons foi en notre destin commun. Nous savons que la sécurité n'est pas qu'une affaire nationale : c'est un défi régional, interrégional et mondial que nous devons relever ensemble, par une approche globale.

Que suggérez-vous pour améliorer le partenariat ?

Tout d'abord, j'aimerais exprimer la satisfaction de la Tunisie, eu égard à la nouvelle dynamique de notre partenariat avec l'OSCE. Nous sommes déterminés à déployer tous nos efforts et consacrer tous nos moyens pour encourager et renforcer le partenariat méditerranéen. Nous espérons en particulier que les partenaires



méditerranéens participeront à l'évaluation des besoins. Nous estimons aussi qu'il faut au partenariat une direction plus dynamique.

Comment envisagez-vous l'avenir de votre collaboration avec l'OSCE ?

J'espère et je crois qu'il sera bénéfique. Si nous gardons à l'esprit le défi transnational que pose la sécurité internationale, nous n'avons pas d'autre choix que de travailler ensemble et d'intensifier les échanges d'idées et de perspectives sur les moyens de faire de notre région et du monde entier un lieu plus sûr, plus paisible et plus prospère.

**Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur
Ghazi Jomaa
Représentant permanent de la Tunisie auprès
de l'OSCE**

I. L'OSCE et ses partenaires méditerranéens pour la coopération : Une longue histoire

« Les relations du Maroc avec l'OSCE remontent aux débuts du processus d'Helsinki. Depuis, nous avons participé activement en proposant des mesures pour améliorer la qualité de notre partenariat. »
L'Ambassadeur du Maroc Omar Zniber, 2007

Les relations entre l'OSCE et ses partenaires méditerranéens pour la coopération remontent à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) dans les années 1970. L'Acte final d'Helsinki de 1975 reconnaissait que « *la question de la sécurité en Europe doit être considérée dans le contexte plus large de la sécurité dans le monde et qu'elle est étroitement liée à la sécurité dans la région méditerranéenne tout entière, si bien que le processus de l'amélioration de la sécurité ne devrait pas être limité à l'Europe mais devrait s'étendre à d'autres parties du monde et en particulier à la région méditerranéenne.* » À Helsinki, les États participants à la CSCE ont aussi déclaré leur intention « *de poursuivre l'amélioration de leurs relations avec les États méditerranéens non-participants*¹ » et de favoriser la coopération, particulièrement dans les domaines économique et environnemental et d'amplifier le dialogue « *afin d'y inclure tous les États de la Méditerranée, en vue de contribuer à la paix et au renforcement de la sécurité.* » Dans le prolongement direct d'Helsinki, les États méditerranéens non-participants ont été invités à un grand nombre de réunions spécialement consacrées aux problèmes méditerranéens, surtout dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux, scientifiques et culturels (La Valette, 1979 ; Venise, 1984 ; Palma de Majorque, 1990 et La Valette, 1993).

Depuis lors, l'importance de la dimension méditerranéenne de l'OSCE a été réaffirmée dans le document final de pratiquement chaque sommet ou conseil ministériel de la CSCE ou de l'OSCE, souvent en référence à la nécessité de renforcer la sécurité dans les « *zones adjacentes* » pour garantir la stabilité de la zone OSCE. Dans la Charte

de Paris de 1990, les États participants ont confirmé qu'ils poursuivraient leurs « *efforts pour renforcer la sécurité et la coopération en Europe, en tant qu'élément important de stabilité en Europe.* » Dans le document du sommet d'Helsinki de 1992, il est indiqué que « *les États méditerranéens non participants continueraient à être invités à contribuer aux activités de la CSCE.* »

Institutionnalisation du partenariat

Au début des années 1990, alors que la CSCE prenait un caractère plus institutionnel (allant jusqu'à changer sa dénomination de « conférence » en « organisation » lors du sommet de Budapest en 1994), ses relations avec les États du sud de la Méditerranée ont elles aussi évolué.

Lors du Conseil ministériel de Rome en 1993, l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Maroc et la Tunisie (la Jordanie est devenue pays partenaire en mai 1998) ont demandé un resserrement de leurs rapports avec la CSCE, ce qu'ils ont obtenu à travers la décision de la réunion du comité des hauts fonctionnaires tenue à Prague en mars 1994, qui invite les pays méditerranéens à un ensemble d'activités de la CSCE pour approfondir leur relations (réunions du Conseil ministériel, conférences d'examen, réunions ordinaires avec la troïka et, au cas par cas, séminaires et autres réunions spéciales d'intérêt particulier). Les États méditerranéens ont obtenu l'accès à tous les documents officiels de la CSCE et le droit d'exprimer leurs opinions au président en exercice.

Le passage sur la Méditerranée du document du Sommet de Budapest de 1994, marque un tournant dans les relations entre l'OSCE et ses partenaires méditer-

¹ Le terme « partenaire pour la coopération » a été utilisé pour la première fois dans la décision du Conseil permanent n° 94 (1995).

ranéens pour la coopération. Il prévoit l'établissement d'un « *groupe de contact informel à composition non limitée aux niveaux des experts dans le cadre du Conseil permanent* » pour mener un dialogue avec les partenaires méditerranéens, faciliter l'échange d'informations présentant un intérêt mutuel et promouvoir des idées nouvelles. Les délibérations du groupe de contact, qui a commencé ses activités en 1995, permettent aux États participants et aux partenaires méditerranéens de poursuivre le dialogue, en se réunissant autour d'une même table pour discuter et échanger sur un grand nombre de questions concernant les deux rives de la Méditerranée.

Dans la déclaration du sommet de Lisbonne de 1996, les États participants se félicitent de l'approfondissement du dialogue et de la coopération avec les pays méditerranéens. Ils promettent en outre d'examiner « *la possibilité de faire bénéficier, sur demande et dans la limite des ressources disponibles, les États partenaires situés dans la région méditerranéenne adjacente de l'expérience du FCS.* »

En adoptant la *Charte de sécurité européenne* lors du sommet d'Istanbul en 1999, les États participants affichent leur volonté d'approfondir le partenariat et exprimé leur désir de « *travailler en relation plus étroite avec les partenaires pour la coopération à la promotion des normes et principes de l'OSCE.* » Ils encouragent spécifiquement les partenaires méditerranéens pour la coopération à tirer parti de l'expertise de l'OSCE « *pour la mise en place, dans la région méditerranéenne, de structures et mécanismes d'alerte précoce, de diplomatie préventive et de prévention des conflits.* »

L'importance des relations avec les partenaires pour la coopération a été soulignée lors de différentes réunions du Conseil ministériel dans les années 1990 : Prague, 1992 ; Rome, 1993 ; Copenhague, 1997 et Oslo, 1998.

En 2003, dans sa stratégie visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au 21^e siècle, l'OSCE souligne que les menaces émanant des zones adjacentes représentent un danger croissant et qu'il convient d'intensifier sa coopération avec ses partenaires méditerranéens en « *identifiant, à un stade précoce, les domaines communs d'intérêt* » et en les invitant à « *participer plus fréquemment, en qualité d'observateurs, aux réunions du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité.* » Les partenaires méditerranéens ont aussi été invités à participer aux échanges d'informations existant dans le cadre des

« Nous nous félicitons particulièrement de l'accent porté par l'Organisation sur les questions de tolérance et de non-discrimination. L'OSCE constitue un instrument clé pour la promotion d'initiatives dans ce domaine d'intérêt commun »

Ambassadeur Ehab Fawzy de l'Égypte, 2007

mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE, afin de contrer les menaces extérieures à la région de l'OSCE.

En 2007, avec la *Déclaration ministérielle de Madrid sur les Partenaires de l'OSCE pour la coopération*, les États participants appuient « *les efforts déployés par les partenaires pour la coopération pour promouvoir les normes, principes et engagements de l'OSCE dans leurs régions* » et les encouragent à « *prendre les mesures supplémentaires en vue de leur mise en œuvre volontaire* », les invitant en outre à « *faire rapport sur leur mise en œuvre dans le cadre des réunions appropriées de l'OSCE.* »

Un cadre politique élargi

Aujourd'hui, les principaux éléments du partenariat méditerranéen de l'OSCE sont les suivants : le groupe de contact, la Conférence annuelle du partenariat méditerranéen, les réunions hebdomadaires du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité, les réunions annuelles du Conseil ministériel, certaines rencontres annuelles, le Forum parlementaire annuel sur la Méditerranée et les visites du Secrétaire général ou du Président en exercice.

- Pour plus de détails sur le groupe de contact, voir le Chapitre III de cette brochure.
- La Conférence annuelle de l'OSCE sur la Méditerranée est un haut lieu d'échange d'idées et de réflexion, où sont étudiés les moyens d'amplifier les relations entre l'OSCE et ses partenaires méditerranéens pour la coopération, avec la participation d'organisations internationales, de parlementaires, d'universitaires et d'ONG. Le premier événement en marge d'un Séminaire méditerranéen (selon la dénomination de l'époque) s'est déroulé à Tel Aviv en 2007, avec la participation d'ONG. Les débats se sont ainsi vus insuffler un



Les participants à la Conférence méditerranéenne de Neum, Bosnie-Herzégovine, les 27 et 28 octobre 2014
(Vedran Pribilovic)



Conseil ministériel de Bâle, 2014 (FDFA Presence)

élan nouveau et ont été enrichis par une série de propositions visant à promouvoir la tolérance et lutter contre les discriminations dans les États participants et, plus important, dans les pays partenaires méditerranéens. En 2008, une autre rencontre de la société civile a été organisée en marge de la Conférence tenue à Amman.

La 20ème Conférence méditerranéenne de l'OSCE s'est déroulée les 27 et 28 octobre 2014 à Neum, Bosnie-Herzégovine, avec pour thème principal : « Trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et lutte contre le terrorisme dans la région méditerranéenne ».

- Les partenaires méditerranéens sont invités à participer aux réunions hebdomadaires du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). En 2007, la présidence espagnole de l'OSCE a modifié la composition du Conseil permanent pour que les partenaires

« En 2013, nous avons résolument cherché à intensifier notre implication dans les trois dimensions de la sécurité notamment sur le terrorisme, la traite des êtres humains, la prévention des violences faites aux femmes ainsi que la recherche de l'autonomie politique et économique de ces dernières. »

L'Ambassadeur d'Israël Zvi Heifetz, 2013

puissent s'asseoir à la table principale et participent aux réunions de façon permanente.

En 2014, Malte et Monaco ont placé la Méditerranée au centre de leur présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Une session conjointe avec le Conseil permanent (FCS-CP) consacrée à la lutte contre les menaces transnationales dans la région méditerranéenne s'est tenue le 27 novembre 2014.

- En marge des réunions annuelles du Conseil ministériel, les partenaires peuvent participer activement à des rencontres de haut-niveau avec la troïka ministérielle et le Secrétaire général de l'OSCE. En parallèle avec ces réunions du Conseil ministériel, sont aussi organisées des rencontres à l'intention de la société civile ou d'experts comme la Conférence pour la société civile des pays partenaires méditerranéens tenue à Vilnius, Lituanie, les 4 et 5 décembre 2011. En 2014, une session plénière spéciale avec les partenaires a été convoquée par la présidence suisse le deuxième jour du Conseil ministériel de Bâle, avec pour thème principal la lutte contre le terrorisme.

Le Conseil ministériel de Bâle a en outre adopté une déclaration sur le partenariat méditerranéen pour la coopération (voir p. 40).

- Les partenaires méditerranéens sont aussi invités à certaines rencontres annuelles de l'OSCE, comme la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité (ASRC), le Forum écono-

mique, la réunion sur la mise en œuvre de la dimension humaine (HDIM), en marge desquelles des manifestations sont spécialement organisées pour eux.

- Les sessions annuelles et d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et le Forum annuel de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (voir chapitre VI) sont aussi des événements importants.
- Le Président en exercice ou le Secrétaire général rendent aussi visite aux partenaires méditerranéens. En février 2014, lors d'une fructueuse visite au Caire, Égypte, le Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, a pu discuter avec plusieurs fonctionnaires de haut-rang et des représentants de la société civile, et présenter à la Ligue des États arabes un certain nombre de documents de l'OSCE traduits en arabe.

Avec la décision du Conseil permanent n° 233 de juin 1998, les partenaires méditerranéens pour la coopération ont été invités, sur la base du volontariat, à envoyer des observateurs dans les missions électorales du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) et à participer aux missions de terrain de l'OSCE. De plus, la visite d'établissements militaires peut être spécialement organisée pour les partenaires.

Même si peu de partenaires méditerranéens ont déjà profité de ces mécanismes, il faut souligner la contribution financière d'Israël à la mission spéciale d'observation en Ukraine en 2014.

Une coopération dans plusieurs domaines

En décembre 2003, les États participants ont adopté la décision n° 571 du Conseil permanent sur la « *poursuite du dialogue et de la coopération avec les partenaires pour la coopération et l'examen des possibilités d'étendre à d'autres les normes, principes et engagements de l'OSCE* », décidant ainsi d'identifier avec eux de nouveaux domaines de coopération, les encourageant à mettre volontairement en œuvre les engagements de l'OSCE et en choisissant de poursuivre la procédure relative aux demandes futures de partenariat. Le rapport final sur ce processus est annexé à la déclaration du Conseil ministériel de Sofia en 2004, qui

« Nous sommes convaincus que le chemin sur lequel nous sommes engagés offre des perspectives prometteuses. »

L'Ambassadeur d'Israël Zvi Heifetz, 2013

indique clairement que « *la coopération et l'interaction avec les États partenaires devraient rester volontaires et être alimentées par la demande.* » Plusieurs domaines offrant des possibilités complémentaires de coopération y ont aussi été identifiés, notamment : la lutte contre le terrorisme, que le Plan d'action de Bucarest pour lutter contre le terrorisme adopté lors du conseil ministériel de 2001 identifie comme un domaine spécifique relevant des relations avec les partenaires ; les questions frontalières ; les activités économiques et environnementales, auxquelles l'atelier conjoint OSCE-OTAN intitulé « *Water scarcity, land degradation and desertification in the Mediterranean Region* » (Raréfaction de l'eau, dégradation des terres et désertification dans la région méditerranéenne) tenu à Valence, Espagne, les 11 et 12 décembre 2007 allait donner un impulsion considérable ; l'énergie renouvelable, thème inscrit aux débats de la conférence méditerranéenne de Rome en 2012 ; le trafic des êtres humains ; les missions d'observation électorale ; la liberté des médias ainsi que l'éducation et la formation. Ainsi, depuis 2005, un nombre croissant de décisions thématiques adoptées lors des réunions du Conseil ministériel fait référence aux partenaires et les invite à « *appliquer volontairement les dispositions pertinentes.* »

Avec la mise en place du Fonds de partenariat en 2007, un nouvel outil a été créé pour financer des activités spécifiques aux partenaires méditerranéens. En 2013, le total des contributions reçues des États participants et partenaires depuis l'établissement du Fonds s'élevait à 1 675 686 euros. Un programme de placement au sein du Secrétariat de l'OSCE, destiné aux jeunes diplomates des pays partenaires pour la coopération a été mis en place grâce à l'aide du Fonds (en septembre 2015, trois jeunes diplomates de la Tunisie et du Maroc étaient affectés au Secrétariat).

Les soulèvements arabes et le partenariat méditerranéen

La vague de transition qui a déferlé au sud de la Méditerranée depuis 2011 a renforcé l'importance du partenariat méditerranéen et confirmé la nécessité de renforcer



Le Président en exercice de l'OSCE, le Ministre lituanien des Affaires étrangères Audronius Ažubalis, accueille l'Ambassadeur tunisien Mohamed Samir Koubaa lors du 18ème conseil ministériel, Vilnius, le 6 décembre 2011
(ELTA)

et adapter son cadre actuel, afin de faciliter le processus de mutation vers la démocratie et la stabilité. Le 28 mai 2012 s'est tenue à Rome une conférence internationale consacrée aux conditions d'une coopération réussie avec les pays méditerranéens dans le sillage du Printemps arabe, et au rôle de l'OSCE dans ce domaine. Cet événement a été organisé par l'Institut des Affaires internationales (IAI), l'Institut des relations entre l'Italie et les pays d'Afrique, d'Amérique latine, du Moyen et Extrême Orient (IPALMO) et le ministère italien des Affaires étrangères, sur une proposition du ministre des Affaires étrangères faite lors du conseil ministériel de Vilnius. Les événements dramatiques de 2011 dans plusieurs pays partenaires et le processus actuel de transition dans la

région offraient une chance unique pour les partenaires méditerranéens d'utiliser les outils mis à leur disposition par l'OSCE dans chacune de ses trois dimensions.

S'appuyant sur la Déclaration commémorative d'Astana en 2010, dans laquelle les chefs d'États et de gouvernements ont noté la nécessité « *d'accroître le niveau de notre interaction avec nos partenaires pour la coopération* », le Conseil ministériel de Vilnius de 2011, convaincu que la sécurité de l'espace de l'OSCE était inextricablement liée à celle des régions des partenaires pour la coopération, a décidé de « *renforcer encore le partenariat pour la coopération en élargissant le dialogue, en intensifiant les consultations politiques, en renforçant la coopération pratique et en continuant de mettre en commun les meilleures pratiques et l'expérience acquise dans le développement de la sécurité globale, coopérative et indivisible, dans les trois dimensions de l'OSCE, conformément aux besoins et aux priorités recensés par les partenaires* » (MC.DEC/5/11).

En réponse au « Printemps arabe », l'OSCE a clairement dit et répété plusieurs fois qu'elle était prête à partager son expérience avec les partenaires méditerranéens pour la coopération, afin de faciliter la transition démocratique. Le soutien à la transition démocratique et aux réformes politique par la coopération économique dans la région Méditerranée a été le thème de la Conférence méditerranéenne de l'OSCE en 2012 à Rome, Italie. La présentation du Code de conduite de l'OSCE sur les aspects politico-militaires de la sécurité, la gouvernance du secteur de la sécurité et le rôle des forces armées dans les sociétés démocratiques, est également devenue une priorité.

Le succès de la mission d'observation constituée par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE pour les élections parlementaires du 23 octobre 2011 en Tunisie est un bel exemple de la contribution des parlementaires au progrès démocratique dans la région. Son potentiel reste cependant à exploiter de façon plus concrète.

« Le rapport de cette mission d'observation illustre la réussite exemplaire des élections en Tunisie. Le succès de cette expérience inédite nous semble conforter l'opportunité et la crédibilité de la coopération OSCE/PMPC à plusieurs niveaux. (...) [Elle] a également démontré que la meilleure façon de prévenir les conflits et d'instaurer un climat de paix en Méditerranée passe par le renforcement des initiatives démocratiques ainsi que par la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région, conformément notamment aux principes de la sécurité inclusive que prône l'Organisation. »

L'Ambassadeur de la Tunisie, Mohamed Samir Koubaa, 2011



Les participants à la Conférence méditerranéenne de l'OSCE à Budva, Monténégro, les 10 et 11 octobre 2011.

Après la conférence pour la Société civile de Vilnius organisée conjointement par le Président en exercice et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le BIDDH a conçu un programme intitulé « *Increasing Understanding in the Human Dimension* » (Mieux comprendre la dimension humaine) dont le but est d'intensifier l'engagement avec les partenaires méditerranéens de l'OSCE, ce qui a permis au BIDDH d'améliorer et de formaliser les mécanismes d'engagement des pays participants avec les partenaires pour la coopération (voir cadre sur cette page).

Les récents changements et événements dans le monde arabe pourraient donner une nouvelle impulsion au partenariat méditerranéen. Ces crises régionales persistantes conduisent à se demander si la CSCE et le processus Helsinki pourraient servir de modèle ou de source d'inspiration pour promouvoir la sécurité, la démocratie et le développement en Afrique du Nord et au Proche Orient. ²

² Voir le compte-rendu de l'atelier « The OSCE-Mediterranean Partnership and the Arab Uprisings », organisé par l'International Peace Institute (IPI) à Vienne le 25 octobre 2011 (CIO.GAL/252/11).

Le BIDDH et le partenariat méditerranéen de l'OSCE

Conformément à la décision de Vilnius d'intensifier la coopération de l'OSCE avec ses partenaires méditerranéens pour la coopération, le BIDDH a renforcé ses engagements avec les partenaires, dans le cadre de son mandat.

Principale institution de l'OSCE dans la dimension humaine, le BIDDH aide les pays du partenariat méditerranéen en partageant avec leurs représentants, fonctionnaires gouvernementaux ou acteurs de la société civile, sa propre expérience et celle des États participants. Il soutient les efforts des États participants dans l'intensification de leur coopération avec les partenaires méditerranéens, par des actions concrètes de collaboration. Sur demande, il accompagne aussi les partenaires méditerranéens pour la coopération dans des projets spécifiques dans les domaines des élections, de la démocratisation, des droits humains et de la tolérance et la non-discrimination, ainsi que par le dialogue, l'échange de bonnes pratiques et le transfert des connaissances entre les États participants de l'OSCE et les partenaires.

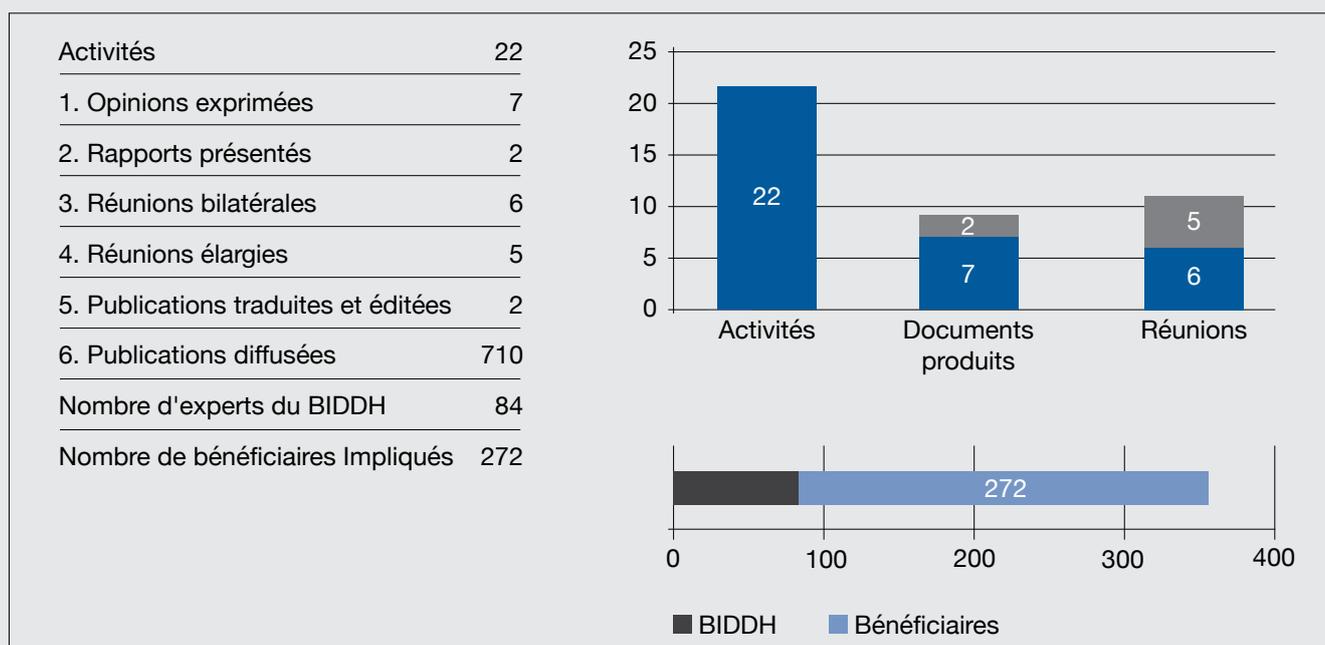
En réponse à une requête, le BIDDH peut fournir une assistance législative axée sur un examen minutieux de chaque texte de loi. Chaque étude est suivie de consultations avec les principaux représentants de l'État,

notamment les ministères concernés et les parlements, ainsi que les représentants de la société civile, pour discuter des recommandations et des implications pratiques de ces analyses du BIDDH.

Cette aide concerne, notamment, l'examen de la législation en matière d'élection, du droit d'assemblée pacifique, d'indépendance des institutions judiciaires et de défense des droits humains dans le pays, des partis politiques et de la lutte contre le terrorisme et les violences domestiques. Ainsi, le BIDDH donne un avis juridique et fait un ensemble de recommandations concrètes, à la demande, aux législateurs et aux autres acteurs concernés des pays partenaires méditerranéens. Dans certains domaines, comme le droit d'assemblée, la réglementation des partis politiques et le droit de religion ou de conviction, le BIDDH coopère avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe avec laquelle il présente des opinions légales conjointes. Ces recommandations permettent aux pays partenaires de concevoir et de faire appliquer dans leur pays les changements législatifs conformément aux engagements dans le domaine de la dimension humaine et autres normes internationales sur les droits humains.

Sur la base du programme « *Increasing Understanding in the Human Dimension* » lancé après Vilnius, et à la demande des autorités tunisiennes, le BIDDH a réalisé le projet : « *Promoting democratic structures among OSCE Mediterranean Partners for Co-operation (Phase I)* » (pour la promotion de structures démocratiques dans les pays partenaires méditerranéens) entre juillet 2012 et juillet 2013. Deux autres projets ont aussi été réalisés dans le cadre de ce programme spécifique du BIDDH, dans le but d'aider la Tunisie à entreprendre d'importantes réformes électorales et législatives, à consolider ses institutions démocratiques et à augmenter la participation des femmes dans la vie politique et publique. Depuis 2012, le BIDDH a examiné plusieurs textes de loi tunisiens et a rencontré les représentants des ministères de la justice, de l'intérieur et des droits humains et de la justice de transition, ainsi que ceux de l'organisme de gestion électorale et de l'Assemblée nationale constituante (voir la liste des opinions du BIDDH, p. 71).

Le Bureau a aussi participé à des conférences, des sessions de formation et des ateliers d'experts en Tunisie et dans d'autres pays partenaires méditerranéens, organisés par les autorités nationales et des organisations internationales et locales, notamment le PNUD, UN Women, l'Institut national démocratique (NDI), la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) et l'École politique de Tunis.





Les participants d'Égypte, du Maroc et de la Tunisie lors d'une formation de quatre jours sur les bonnes pratiques en matière d'observation des élections organisée par le BIDDH à Budva, Monténégro, 14 octobre 2011.

(Carlo Accame)



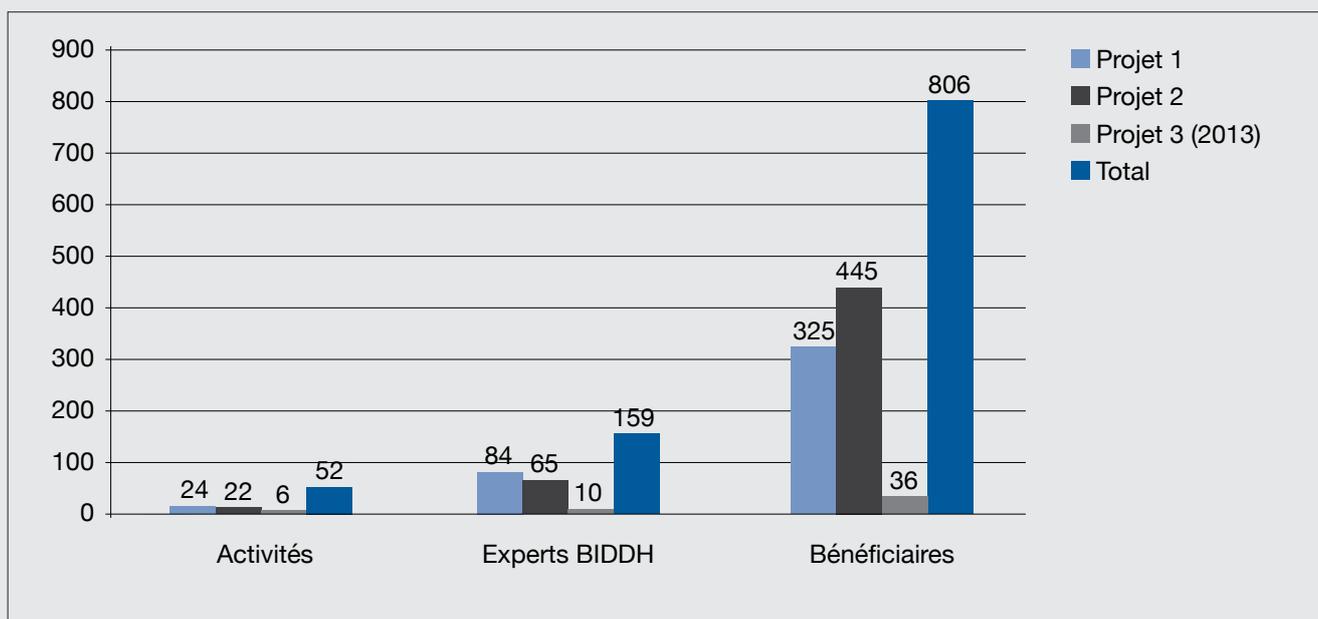
Le BIDDH a fait traduire plusieurs de ses publications en arabe, afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques et le transfert des connaissances entre la région OSCE et les partenaires méditerranéens pour la coopération.

(Bartłomiej Muracki)

Pour l'échange de bonnes pratiques et le transfert des connaissances, le BIDDH a aussi fait traduire en arabe plusieurs de ses publications, diffusées ensuite sur son site Internet.³

La deuxième phase du projet a été initiée en juillet 2013 et se poursuivra jusqu'en décembre 2015, avec pour objectif d'étendre l'engagement du BIDDH avec les pays partenaires dans les domaines des élections, du renforcement du Parlement, de la participation politique des femmes, de la règle de droit, des droits humains et de la tolérance et la non discrimination.

Au total, depuis juillet 2012, ce sont 52 actions qui ont été réalisées avec les parties prenantes tunisiennes, à la conception ou la mise en œuvre desquelles 159 experts du BIDDH se sont activement impliqués. 806 acteurs méditerranéens ont directement profité des outils et de l'expertise du BIDDH.



³ Notamment la 6^e édition de *Election Observation Handbook*, qui présente une description détaillée de la méthodologie d'observation de l'OSCE/BIDDH (voir <http://www.osce.org/odihr/elections/68439> ainsi que la liste des publications, p. 67).

II. Documents fondateurs

Chronologie des principaux documents fondateurs



Acte final d'Helsinki

Questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée

Les Etats participants,

Conscients des aspects géographiques, historiques, culturels, économiques et politiques de leurs rapports avec les Etats méditerranéens non participants,

Convaincus que la question de la sécurité en Europe doit être considérée dans le contexte plus large de la sécurité dans le monde et qu'elle est étroitement liée à la sécurité dans la région méditerranéenne tout entière, si bien que le processus de l'amélioration de la sécurité ne devrait pas être limité à l'Europe mais devrait s'étendre à d'autres parties du monde et en particulier à la région méditerranéenne,

Persuadés que le renforcement de la sécurité et le développement de la coopération en Europe sont de nature à encourager des développements positifs dans la région de la Méditerranée, et exprimant leur intention de contribuer à la paix, la sécurité et la justice dans cette région, pour lesquelles les Etats participants et les Etats méditerranéens non participants ont un intérêt commun,

Reconnaissant l'importance de leurs relations économiques mutuelles avec les Etats méditerranéens non participants et conscients de leur intérêt commun dans le développement ultérieur de la coopération,

Prenant note avec satisfaction de l'intérêt manifesté pour la Conférence, depuis ses débuts, par les Etats méditerranéens non participants et ayant dûment tenu compte des contributions qu'ils ont présentées,



Déclarent leur intention :

— de favoriser le développement de relations de bon voisinage avec les Etats méditerranéens non participants, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, sur lesquels leurs relations se fondent, et à la Déclaration des Nations Unies relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats, et en conséquence, dans ce contexte, de s'inspirer dans leurs relations avec les Etats méditerranéens non participant-, de; principes contenus dans la Déclaration sur les principes régissant les relations mutuelles des Etats participants;

— de chercher, en poursuivant l'amélioration de leurs relations avec les Etats méditerranéens non participants, à accroître la confiance mutuelle de façon à promouvoir la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de la région méditerranéenne;

— d'encourager avec les Etats méditerranéens non participants le développement d'une coopération mutuellement avantageuse dans les divers domaines de l'activité économique, notamment par l'expansion des échanges commerciaux, sur la base d'une conscience commune de la nécessité d'assurer la stabilité et le progrès, des relations commerciales, de leurs intérêts économiques mutuels et de leurs différents niveaux de développement économique, assurant ainsi leur progrès économique et leur bien-être;

— de contribuer à un développement diversifié de l'économie des pays méditerranéens non participants. en tenant dûment compte de leurs objectifs nationaux de développement, et de coopérer avec ces pays, en particulier dans les domaines de l'industrie de la science et de la technologie, dans les efforts qu'ils déploient pour parvenir à une meilleure utilisation de leurs ressources, favorisant ainsi un développement plus harmonieux des relations économiques;

— d'intensifier leurs efforts et leur coopération sur une base bilatérale et multilatérale avec les Etats méditerranéens non participants en vue d'améliorer l'environnement de la Méditerranée et particulièrement de sauvegarder les ressources biologiques et l'équilibre écologique de la mer, par des mesures appropriées comme la prévention de la pollution et la lutte contre celle-ci; à cette fin, et compte tenu de la situation actuelle, de coopérer par l'intermédiaire d'organisations internationales compétentes, en particulier dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);

— de développer encore les contacts et la coopération avec les Etats méditerranéens non participants dans les autres domaines pertinents.

Pour favoriser la réalisation des objectifs énoncés ci-dessus, les Etats participants déclarent également leur intention de maintenir et d'amplifier les contacts et le dialogue amorcés par la CSCE avec les Etats méditerranéens non participants, afin d'y inclure tous les Etats de la Méditerranée, en vue de contribuer à la paix, à la réduction de forces armées dans la région, au renforcement de la sécurité, à la diminution des tensions dans la région et à l'élargissement de la coopération, perspectives pour lesquelles tous partagent le même intérêt, ainsi qu'en vue de définir de nouveaux objectifs communs. Les Etats participants s'attacheront, dans le cadre de leurs efforts multilatéraux, à encourager des progrès et des initiatives appropriées, ainsi qu'à procéder à un échange de vues sur la réalisation des buts mentionnés ci-dessus.

Charte de Paris pour une Nouvelle Europe 1990

Orientations pour l'avenir

(...)

Méditerranée

Nous estimons que les changements politiques fondamentaux survenus en Europe revêtent une signification positive pour la région méditerranéenne. Nous poursuivrons donc nos efforts pour renforcer la sécurité et la coopération en Méditerranée, en tant qu'élément important de stabilité en Europe.

Nous nous félicitons du Rapport de la Réunion de Palma de Majorque sur la Méditerranée, dont nous soutenons tous les résultats.

Nous sommes préoccupés par les tensions persistantes dans la région, et réitérons notre détermination à intensifier nos efforts pour trouver, par des moyens pacifiques, des solutions justes, viables et durables aux problèmes cruciaux en suspens, fondées sur le respect des Principes de l'Acte final.

Nous souhaitons promouvoir des conditions favorables au développement harmonieux et à la diversification des relations avec les Etats méditerranéens non participants. La coopération renforcée avec ces Etats sera poursuivie dans le but de promouvoir le développement économique et social et, par suite, d'accroître ainsi la stabilité dans la région. A cette fin, nous nous efforcerons, de concert avec ces pays, de réduire de façon substantielle l'écart de prospérité entre l'Europe et ses voisins méditerranéens.

Document d'Helsinki de la CSCE (1992) :

Les Défis du Changement

X : Méditerranée

(1) Les Etats participants reconnaissent que les changements survenus en Europe intéressent la région méditerranéenne et, qu'à l'inverse, l'évolution de la situation dans cette région dans les domaines de l'économie, de la société, de la politique et de la sécurité peuvent avoir des conséquences pour l'Europe. Dans ce contexte, le CHF⁴ s'efforcera de lier les questions relatives à la coopération en Méditerranée aux objectifs du processus de la CSCE et examinera, en tant que de besoin, les modalités pratiques selon lesquelles les Etats méditerranéens non participants pourraient contribuer aux travaux de la CSCE.

(2) Le Président en exercice du CHF est encouragé à resserrer les contacts avec les Etats méditerranéens non participants en vue d'établir un échange effectif d'informations.

⁴ Comité des Hauts Fonctionnaires

(3) Les Etats méditerranéens non participants seront invités aux futures conférences d'examen pour présenter des contributions concernant la sécurité et la coopération en Méditerranée.

(4) Un séminaire méditerranéen de la CSCE sera organisé sous les auspices du CHF au cours de l'année suivant la présente Réunion de suivi. Ce séminaire se réunira pour une durée maximale de cinq jours ouvrables. La date, le lieu et l'ordre du jour du séminaire seront arrêtés par le CHF.

(5) Les Etats méditerranéens non participants pourront assister au séminaire et des invitations leur seront envoyées à cet effet.

(6) L'ordre du jour du séminaire pourra comprendre des sujets tels que l'environnement, l'évolution démographique ou le développement économique et d'autres domaines de coopération bilatérale et multilatérale entre les Etats participant à la CSCE et les Etats méditerranéens non participants, qui s'inscrivent dans le cadre général des principes de coopération dans la région de la Méditerranée, comme le prévoient l'Acte final et d'autres documents de la CSCE. Le séminaire n'établira pas de document contenant des engagements liant les Etats participant à la CSCE.

25eme Comité des hauts fonctionnaires 1994

Prague, 3 mars 1994

Le Comité des hauts fonctionnaires,

- Ayant examiné les demandes de cinq Etats méditerranéens non participants (Algérie, Egypte, Israël, Maroc et Tunisie) qui partagent les principes et objectifs de la CSCE et souhaitent s'associer de manière plus étroite et plus structurée aux activités de la CSCE;

- Déterminé à intensifier encore les relations entre la CSCE et les Etats méditerranéens non participants susmentionnés; A pris la décision suivante :

1. L'Algérie, l'Egypte, Israël, le Maroc et la Tunisie seront régulièrement invités aux réunions du Conseil des ministres de la CSCE ainsi qu'aux conférences d'examen. Ils ne participeront ni à la préparation ni à l'adoption des décisions, mais ils auront le droit de présenter des contributions sur les questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée.

2. Ces pays seront invités à des réunions régulières avec la Troïka de la CSCE à la fois pour faciliter un dialogue plus structuré sur l'évolution de la situation dans le cadre de la CSCE et pour préciser des questions d'intérêt commun qui pourront être traitées ultérieurement. Dans ce contexte, la Troïka pourra présenter des propositions portant sur l'invitation au cas par cas des Etats susmentionnés à des réunions des organes de la CSCE et sur l'organisation de séminaires spéciaux consacrés à la Méditerranée.

3. Ils pourront également être invités au cas par cas à des séminaires et à d'autres réunions spéciales dont le thème présenterait pour eux un intérêt particulier.

4. Ils auront accès à tous les documents officiels de la CSCE, sous la responsabilité du Président en exercice de la CSCE assisté par le Secrétaire général de la CSCE.

5. Ils auront le droit de présenter leurs vues, sur des questions d'intérêt commun, au Président en exercice de la CSCE, qui les communiquera aux autres Etats participants.

Le CHF examinera régulièrement la décision susmentionnée compte tenu de l'expérience et de la mesure dans laquelle les Etats concernés continuent de partager les principes et objectifs de la CSCE.

Document de Budapest de la CSCE (1994) : Vers un Authentique Partenariat Dans une Ere Nouvelle

X : Méditerranée

1. Les Etats méditerranéens non participants entretiennent de longue date des relations avec la CSCE et manifestent depuis toujours un vif intérêt pour ses activités. Se déclarant à nouveau convaincus que le renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée est important pour la stabilité de la région de la CSCE, les Etats participants se félicitent des accords conclus récemment dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient.

(...)

a) Un groupe de contact informel à composition non limitée sera établi au niveau des experts dans le cadre du Conseil permanent à Vienne. Ce groupe se réunira périodiquement pour mener un dialogue avec ces Etats méditerranéens afin de faciliter l'échange d'informations présentant un intérêt mutuel et de promouvoir des idées nouvelles.

c) Au cours de son mandat, le Président en exercice mènera des consultations de haut niveau entre la CSCE, représentée par la Troïka et le Secrétaire général, et les Etats méditerranéens non participants.

d) Afin d'examiner les propositions émanant du groupe de contact, des séminaires et des consultations de haut niveau, le Président en exercice invitera au cours de l'année des représentants de ces Etats méditerranéens non participants, en tant que de besoin, à toute séance du Conseil permanent consacrée exclusivement aux questions «Méditerranée», ou du Conseil supérieur lorsque ce point figure à son ordre du jour. Le Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité, avec l'accord des Etats participants, pourra également inviter des représentants de ces Etats méditerranéens non participants à des réunions consacrées aux questions «Méditerranée».

49ème réunion plénière du Conseil permanent

PC.DEC/94, 5 décembre 1995

Décision n° 94

Le Conseil permanent

Décide que l'expression «partenaires pour la coopération» sera désormais utilisée pour se référer au Japon et à la République de Corée, et l'expression «partenaires méditerranéens pour la coopération» sera utilisée pour se référer à l'Algérie, l'Egypte, Israël, au Maroc et à la Tunisie. Ces changements d'appellation ne modifient pas les relations spécifiques qui existent entre ces Etats et l'OSCE définies dans les précédentes décisions de l'OSCE.

Document de Lisbonne 1996 : Déclaration du Sommet de Lisbonne

24. Nous sommes attachés à la poursuite du dialogue avec nos partenaires méditerranéens pour la coopération (...) Dans ce contexte, il est important pour la stabilité de la région de l'OSCE de renforcer la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne. Nous nous félicitons de l'intérêt dont les partenaires méditerranéens pour la coopération (...) au sein de l'OSCE et de l'approfondissement du dialogue et de la coopération avec ces pays. Nous les invitons à participer à nos activités, notamment aux réunions le cas échéant.

IV. Renforcement des mesures agréées et élaboration de nouvelles mesures

(...)

Les Etats participants examineront :

(...)

la possibilité de faire bénéficier, sur demande et dans la limite des ressources disponibles, les Etats partenaires situés dans la région méditerranéenne adjacente de l'expérience du FCS.

169ème séance plénière du Conseil permanent

PC.DEC/227, 22 May 1998

Décision n° 227

Le Conseil permanent,

Ayant examiné la demande du Gouvernement jordanien présentée le 13 mai 1998 au Président en exercice,

- Accueille la Jordanie en tant que partenaire méditerranéen pour la coopération à compter de la date de la présente décision.



**Session d'ouverture de la
Conférence méditerranéenne de
Monaco, 28-29 octobre 2013.**

172ème séance plénière du Conseil permanent

PC.DEC/233, 11 June 1998

Décision n° 233

Le Conseil permanent,

Eu égard aux échanges de vues ayant eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération, et

Etant donné l'intérêt que les partenaires méditerranéens pour la coopération continuent à porter à une meilleure connaissance des activités de l'OSCE et le souhait des Etats participants d'améliorer la qualité de l'interaction des partenaires méditerranéens pour la coopération avec le travail de notre Organisation,

Décide que,

- Les missions de l'OSCE accueilleront, selon des modalités à déterminer dans chaque cas par les missions et le Secrétariat, les représentants envoyés par les partenaires pour la coopération pour des visites de courte durée ;

- Le BIDDH prendra des dispositions pour inclure les observateurs envoyés par les partenaires pour la coopération dans les opérations d'observation ou de supervision des élections organisées par l'OSCE, et arrêtera des modalités appropriées pour cette participation.

176ème séance plénière du Conseil permanent

PC.DEC/241, 9 juillet 1998

Décision n° 241

(...)

7. Les partenaires pour la coopération et les partenaires méditerranéens pour la coopération seront invités à assister à ces réunions. Ils seront invités à contribuer aux réunions en coopérant et en instaurant des liens avec l'OSCE dans le domaine pertinent de la dimension humaine.

(...)

III. Questions générales

(...)

2. Les partenaires pour la coopération, les partenaires méditerranéens pour la coopération, les organisations et institutions internationales ainsi que les organisations non gouvernementales sont invitées à assurer une participation appropriée aux réunions de l'OSCE consacrées aux engagements concernant la dimension humaine.

Charte de Sécurité Européenne, Istanbul 1999

48. Nous reconnaissons l'interdépendance qui existe entre la sécurité de l'espace de l'OSCE et celle des partenaires pour la coopération, de même que notre attachement aux relations et au dialogue avec ces partenaires. Nous insistons en particulier sur les relations de longue date avec nos partenaires méditerranéens, l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie. Nous reconnaissons la participation et le soutien accrus de nos partenaires pour la coopération au travail de l'OSCE. (...) Nous prenons note avec satisfaction de leur souhait d'encourager la mise en oeuvre des normes et principes de l'Organisation, y compris du principe fondamental de règlement des conflits par des moyens pacifiques. A cette fin, nous inviterons plus régulièrement les partenaires pour la coopération à participer de manière plus active au travail de l'OSCE au fur et à mesure que le dialogue se développera.

49. Les possibilités qu'offrent le Groupe de contact et les séminaires sur la région méditerranéenne doivent être pleinement explorées et exploitées. S'inspirant du mandat de Budapest, le Conseil permanent examinera les recommandations émanant du Groupe de contact et des séminaires sur la région méditerranéenne. Nous encouragerons les partenaires méditerranéens pour la coopération à tirer parti de notre expertise pour la mise en place, dans la région méditerranéenne, de structures et mécanismes d'alerte précoce, de diplomatie préventive et de prévention des conflits.

307ème reunion plénière du Conseil permanent

PC.DEC/379, 9 novembre 2000

Décision n° 379

Elaboration de recommandations relatives aux futures demandes d'octroi du statut de partenaire

Le Conseil permanent,

Considérant l'intérêt croissant pour le statut de partenaire avec l'OSCE, charge un groupe de travail informel à composition non limitée d'élaborer d'ici le mois de juin 2001 des recommandations relatives aux conditions dans lesquelles seront examinées les futures demandes d'octroi du statut de partenaire.⁵

Déclaration Ministérielle de Bucarest 2001

IV. Action en vertu de la Plate-forme pour la sécurité coopérative - coopération avec d'autres organisations

(...)

28. Etats participants/Secrétariat : Ils élargiront le dialogue avec des partenaires en dehors de l'espace de l'OSCE, comme les partenaires méditerranéens pour la coopération (...) l'Organisation de la conférence islamique, la Ligue des Etats arabes, l'Union africaine et les Etats riverains de l'espace de l'OSCE pour confronter les meilleures pratiques et les enseignements dégagés de l'action antiterroriste en vue d'une application dans l'espace de l'OSCE.

⁵ Le document qui en est résulté, connu sous le nom de « Rapport Ladsous » (PC.DEL.344/01/Rev.3, 28 juin 2001) met en exergue l'idée d' « affinité » qui devrait gouverner chaque décision à ce sujet, et opte pour une approche ouverte et flexible, plutôt que de définir des critères stricts définissant le partenariat. D'éventuelles nouvelles candidatures devraient être traitées au cas par cas.

484ème séance plénière du Conseil permanent

PC.DEC/571/Corr.1, 2 décembre 2003

Poursuite du dialogue et la coopération avec les partenaires pour la coopération et examen des possibilités d'étendre à d'autres les normes, principes et engagements de l'OSCE

(...)

Décide :

- D'identifier des domaines additionnels de coopération et d'interaction avec les partenaires méditerranéens et asiatiques de l'OSCE pour la coopération en vue de renforcer la sécurité mutuelle ;
- D'encourager les partenaires pour la coopération à appliquer volontairement les normes, principes et engagements de l'OSCE, notamment en tant que moyen de renforcer l'interaction avec cette dernière ;
- D'examiner les possibilités d'étendre les normes, principes et engagements de l'OSCE aux régions adjacentes ;
- De poursuivre ses travaux concernant les procédures relatives aux demandes futures de partenariat ;
- D'établir un rapport sur le résultat de ces travaux devant être présenté à la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE en 2004.

Le Conseil permanent demande également au Forum pour la coopération en matière de sécurité d'apporter sa propre contribution à ces travaux, dans les limites de ses compétences et de son mandat(...)

Conseil ministériel de Maastricht 2003

Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXIème siècle

(...)

La réponse de l'OSCE

(...)

23. Compte tenu de l'importance accrue des menaces qui émanent des régions adjacentes ou qui y prennent davantage d'ampleur, l'OSCE intensifiera sa coopération avec ses partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération en identifiant, à un stade précoce, les domaines communs d'intérêt et de préoccupation, ainsi que de nouvelles possibilités d'action coordonnée. Nous les encouragerons à appliquer volontairement les principes et les engagements de l'OSCE et coopérerons, le cas échéant, avec eux à cet égard. A titre de premier pas vers un renforcement du dialogue, nous inviterons tous nos partenaires pour la coopération à participer plus fréquemment, en qualité d'observateurs, aux réunions du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité. L'OSCE étudiera également des moyens d'étendre à d'autres régions, notamment aux zones avoisinantes, ses normes, principes, engagements et valeurs. Les contacts avec les organisations dans ces régions seront intensifiés.

(...)

Faire face aux menaces spécifiques de nature politico-militaire

(...)

51. Un des moyens de contrer les menaces extérieures à la région de l'OSCE consiste à examiner les possibilités d'étendre les principes, normes et mesures contenues dans un grand nombre de documents politico militaires de l'OSCE aux régions adjacentes. L'OSCE cherche tout particulièrement à encourager ses partenaires pour la coopération ainsi que ses partenaires méditerranéens pour la coopération à participer à un certain nombre d'échanges d'informations existants ainsi qu'à d'autres initiatives dans le cadre des mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE. Des échanges mutuels dans le domaine de l'alerte précoce seront encouragés.

Conseil ministériel de Madrid 2007

Déclaration ministérielle sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération

1. Nous, Ministres des affaires étrangères des États participants de l'OSCE, nous félicitons de la participation accrue à l'OSCE des partenaires pour la coopération, notant que, au fil des années, de solides bases ont été établies pour un partenariat renforcé. Nous devrions continuer de nous appuyer sur l'Acte final d'Helsinki de 1975, le Document d'Helsinki de 1992, le Document de Budapest de 1994, la Charte de sécurité européenne de 1999, la Stratégie de l'OSCE de 2003 visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI^e siècle, la Décision No 17/04 du Conseil ministériel sur l'OSCE et ses partenaires pour la coopération, et les autres documents et décisions pertinents, qui soulignent l'importance du dialogue et de la coopération avec les partenaires pour la coopération, et étudier les possibilités d'étendre plus largement à ces derniers les normes, principes et engagements de l'OSCE.

2. Nous demeurons préoccupés par les menaces pour la sécurité et la stabilité à l'intérieur et aux alentours de l'espace de l'OSCE. Nous réaffirmons l'interdépendance entre la sécurité de l'espace de l'OSCE et celle des partenaires pour la coopération, et encourageons des efforts supplémentaires pour renforcer les liens entre les partenaires pour la coopération et les États participants afin d'accroître notre capacité à réagir aux menaces nouvelles et traditionnelles pour la sécurité.

3. Nous appuyons les efforts déployés par les partenaires pour la coopération pour promouvoir les normes, principes et engagements de l'OSCE dans leurs régions, et les encourageons à prendre des mesures supplémentaires en vue de leur mise en œuvre volontaire. Nous invitons les partenaires pour la coopération à faire rapport sur leur mise en œuvre dans le cadre des réunions appropriées de l'OSCE. Nous prôtons le développement des séminaires méditerranéens annuels et des conférences avec les partenaires asiatiques pour la coopération en canaux de communication efficaces entre pays de différentes régions. Nous encourageons les partenaires à continuer de se préoccuper de questions d'intérêt commun pour l'OSCE et pour leur région. Nous préconisons également un échange accru de l'expérience de l'OSCE dans le domaine de la diplomatie préventive et des mesures de confiance ainsi qu'une interaction plus poussée avec les organisations régionales pertinentes.

4. Nous encourageons la Présidence de l'OSCE à utiliser pleinement la possibilité d'inviter les partenaires pour la coopération à assister aux réunions des organes décisionnels ainsi qu'à celles des organes informels subsidiaires pertinents, au cas par cas, et à y faire des contributions orales et/ou écrites, conformément aux Règles de procédure de l'OSCE. À cet égard, nous nous félicitons des mesures prises par les présidences du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité pour faciliter la participation régulière des partenaires pour la coopération aux réunions de ces deux organes.

5. Nous informerons régulièrement les partenaires pour la coopération, par le biais des groupes de contact respectifs, des discussions concernant les décisions du Conseil ministériel les intéressant. Nous invitons les présidents des groupes de contact à tenir le Conseil permanent informé des questions d'actualité et à adresser des rapports annuels au Conseil ministériel. Dans l'esprit du paragraphe 49 de la Charte de sécurité européenne, nous encourageons également le Conseil permanent à examiner les recommandations émanant des groupes de contact, des séminaires méditerranéens et des conférences de l'OSCE avec les partenaires asiatiques pour la coopération.

6. Nous partons du principe qu'une coopération plus approfondie de l'OSCE avec les partenaires pour la coopération se fera dans le cadre des ressources disponibles et en évitant la répétition inutile d'activités menées par d'autres organisations internationales.
7. Nous prenons note avec satisfaction des résultats de la Conférence OSCE-Mongolie de 2007 sur le renforcement de la sécurité coopérative entre l'OSCE et les partenaires asiatiques pour la coopération. Nous appelons à examiner la possibilité d'appliquer plus largement les recommandations et suggestions découlant de cette Conférence. Nous attendons avec intérêt la prochaine conférence de l'OSCE avec les partenaires asiatiques pour la coopération.
8. Nous attendons également avec intérêt le Séminaire méditerranéen de 2007 sur la lutte contre l'intolérance et la discrimination et sur la promotion du respect et de la compréhension mutuels, qui doit avoir lieu à Tel-Aviv (Israël) les 18 et 19 décembre 2007.
9. Nous nous félicitons de l'initiative prise par les présidences des groupes de contact d'organiser la première réunion commune des groupes de contact pour évaluer l'état de la coopération entre l'OSCE et ses partenaires pour la coopération.
10. Nous encourageons les partenaires pour la coopération à renforcer leur interaction avec les États participants et les structures exécutives de l'OSCE dans les trois dimensions. Dans ce contexte, l'échange d'informations sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés pourrait être encore intensifié, en particulier en créant des possibilités d'associer des experts des partenaires pour la coopération aux activités de l'OSCE. Nous sommes prêts à examiner les demandes d'assistance émanant des partenaires pour la coopération dans les domaines dans lesquels l'OSCE dispose d'une expertise particulière.
11. Nous nous félicitons de la décision du Conseil permanent sur l'établissement d'un fonds de partenariat, qui facilitera la promotion plus avant de la participation des partenaires pour la coopération. Nous encourageons les États participants et les partenaires pour la coopération à y contribuer.



Les chefs des délégations des pays partenaires méditerranéens lors d'une réunion avec la Troïka de l'OSCE, au Conseil ministériel de Madrid, le 30 novembre 2007 (Felix Corchado)

12. Rappelant la Décision No 233 du Conseil permanent en date du 11 juin 1998, nous invitons les partenaires pour la coopération à envoyer des observateurs participer aux missions d'observation des élections et demandons au BIDDH et à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE de prendre des dispositions pour les inclure dans les opérations d'observation électorale organisées par l'OSCE.

13. Nous nous félicitons de l'initiative de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE de tenir un forum parlementaire annuel sur la Méditerranée et l'encourageons à envisager de tenir également des forums asiatiques. Nous encourageons aussi les partenaires pour la coopération à prendre part à ces activités.

14. Nous encourageons la Présidence de l'OSCE et les présidents des groupes de contact, en concertation avec le Secrétaire général, à continuer de favoriser le dialogue avec les partenaires pour la coopération et à faciliter leurs contacts avec les structures exécutives de l'OSCE afin de faire face aux menaces communes pour la sécurité et la stabilité et de promouvoir la mise en oeuvre volontaire des normes, principes et engagements de l'OSCE.

15. Rappelant la Décision No 430 du Conseil permanent en date du 19 juillet 2001, nous demeurons tout disposés à examiner les demandes futures de partenariat émanant de pays intéressés.

Décision n° 812: Établissement d'un Fonds de partenariat

PC.DEC/812, 30 novembre 2007

Le Conseil permanent,

Conscient de l'importance croissante de la coopération bien établie entre l'OSCE et ses partenaires pour la coopération,

Rappelant sa Décision No 571 sur la poursuite du dialogue et de la coopération avec les partenaires pour la coopération et l'examen des possibilités d'étendre à d'autres les normes, principes et engagements de l'OSCE,

Rappelant la Décision No 17/04 du Conseil ministériel en date du 7 décembre 2004 sur l'OSCE et ses partenaires pour la coopération, dans laquelle était soulignée l'importance du rapport PC.DEL/366/04/Rev.4,

Désireux de promouvoir la participation des partenaires pour la coopération,
Décide :

1. D'établir un fonds spécifique, ci-après dénommé Fonds de partenariat, financé exclusivement par des contributions extrabudgétaires pour favoriser des relations approfondies avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération et visant à financer :

– après consultation des partenaires pour la coopération, la participation de représentants de ces derniers à des activités liées à des programmes existants de l'OSCE comme les conférences, séminaires, ateliers et autres réunions de l'OSCE ou à des conférences, séminaires, ateliers et autres réunions ayant trait à l'OSCE tenus par la Présidence, la Présidence du FCS ou une structure exécutive, ainsi qu'aux stages, visites, réunions d'information et cours de formation organisés conformément aux règles de procédure de l'OSCE (MC.DOC/1/06) ;

– les activités liées aux programmes existants de l'OSCE comme les conférences, séminaires, ateliers et autres réunions de l'OSCE ou conférences, séminaires, ateliers et autres réunions ayant trait à l'OSCE tenus par la Présidence, la Présidence du FCS ou une structure exécutive sur le territoire d'un État participant et qui visent à encourager les partenaires pour la coopération à appliquer volontairement les normes, principes, engagements et meilleures pratiques de l'OSCE, ainsi que les stages, visites, réunions d'information et cours de formation organisés conformément aux règles de procédure de l'OSCE (MC.DOC/1/06) ;

– la contribution aux coûts du Séminaire méditerranéen de l'OSCE et de la Conférence de l'OSCE avec les partenaires asiatiques pour la coopération;

2. Décide en outre que ce Fonds sera mis en place et géré conformément au Règlement financier de l'OSCE et à son Système de réglementation commun de la gestion. Conformément aux principes de la comptabilité des fonds appliqués par l'OSCE, ce Fonds sera pluriannuel, les soldes étant reportés d'une année sur l'autre, sous réserve de l'accord du(des) donateur(s) et en fonction de la durée de l'activité;

3. Prie le Secrétaire général :

– en sa qualité de gestionnaire de fonds, d'administrer le Fonds conformément au Règlement financier;

– de faire rapport au Conseil permanent sur le fonctionnement de ce Fonds une fois par an ou à la demande du Conseil permanent;

– de définir les modalités de fonctionnement du Fonds de partenariat et d'informer les États participants et les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération de ces modalités par le biais d'une circulaire;

4. Le Fonds de partenariat ne sera pas utilisé pour financer l'organisation de conférences, de séminaires, d'ateliers ou d'autres réunions et activités ayant trait à l'OSCE à l'extérieur de sa région sans décision appropriée d'un organe décisionnel de l'OSCE;

5. Encourage les États participants et les partenaires pour la coopération à contribuer au Fonds de partenariat.

« Nous apprécions la volonté de l'OSCE de développer sa coopération politique et technique avec les partenaires méditerranéens, dans le but de fonder une confiance mutuelle. Cette orientation ne peut que bénéficier tant à l'Europe qu'à la région méditerranéenne. »

Ambassadeur Shehab A. Madi de la Jordanie, 2007

Modalités opérationnelles du Fond pour le Partenariat

(uniquement disponibles en anglais)

SEC.GAL/20/08, 31 janvier 2008

1. The Fund will be used exclusively for the purposes stipulated in PC.DEC/812 and be financed exclusively through extrabudgetary contributions. The Secretary General shall ensure that funds are utilized in strict compliance with the provisions of that decision.
2. A new Fund and a Master Project has been created and set-up in IRMA. All pledges should be made against the project number 1100689 “Master Project – Partnership Fund”.
3. The Master Project Manager, designated by the Secretary General, is Mr. Fabrizio Scarpa, Senior External Co-operation Officer, who will be responsible for the Master Project and will communicate with the Donors in regard to fund raising and reporting. The Master Project Manager will be the main contact point for individual Project Managers who are responsible for specific projects under the Fund.
4. Specific projects will be proposed and submitted to the Master Project Manager by the Secretariat, Institutions and Field Operations. Upon approval of the specific project by the Master Project Manager, who will ensure compliance with PC.DEC/812, it will be uploaded in IRMA and will receive a unique project number. Information about such projects will also be made available to the Partners for Co-operation, once they are uploaded into the project database. The individual Project Managers will be fully responsible for the day-to-day management of their projects. The individual Project Managers will be responsible for preparing interim and final financial and narrative reports for distribution to the Donors by the Master Project Manager.
5. Donors
 - (a) can make contributions that are not restricted to any specific activities and are aimed at financing activities stipulated in PC.DEC/812; or
 - (b) can earmark contributions to a specific project(s) to be financed through the Fund.
6. As stipulated in PC.DEC/812, the Secretary General will report to the Permanent Council on the operation of this Fund once a year or at the request of the Permanent Council.

« Nous (...) réitérons notre appel en faveur d’une redynamisation du Fond de Partenariat et de son utilisation dans la mise en oeuvre de projets spécifique en soutien à la société civile, principale garantie des libertés et des droits de l’homme, par le biais de l’organisation de séminaires, ateliers et de cours dans les pays partenaires méditerranéens concernés, et tout en accélérant et en simplifiant le processus de décision quant à l’organisation de tels évènements. »

Ambassadeur Mohamed Samir Koubaa de la Tunisie, 2011

Conseil ministériel d'Athènes 2009

Décision n° 1/09, Avancement du processus de Corfou

4. (...)

La Présidence, à l'issue d'étroites consultations avec les États participants, invitera les Partenaires de l'OSCE pour la coopération, des organisations et institutions internationales, régionales et sous-régionales, ainsi que des représentants du monde universitaire et des ONG à contribuer aux débats, au cas par cas.

Déclaration Commémorative d'Astana : Vers une Communauté de Sécurité

10. Nous reconnaissons que la sécurité de l'espace de l'OSCE est inextricablement liée à celle des zones adjacentes, notamment en Méditerranée et en Asie. Nous devons donc accroître le niveau de notre interaction avec nos partenaires pour la coopération.



M. Sherif Abdel Azim, de l'Egyptian Association for Community Participation Enhancement, présente ses recommandations finales à M. Audronius Ažubalis, Président en exercice de l'OSCE et Ministre des Affaires étrangères de la Lituanie, lors de la conférence de la société civile de l'ODIHR à Vilnius, le 5 décembre 2011 (Shiv Sharma)

Conseil ministériel de Vilnius 2011

Décision n° 5/11, Partenaires pour la Coopération

Le Conseil ministériel,

Rappelant l'Acte final de Helsinki de 1975, qui relève le lien étroit existant entre la paix et la sécurité en Europe et dans le monde entier,

Rappelant la Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI^e siècle, adoptée en 2003 à la onzième Réunion du Conseil ministériel, à Maastricht, dans laquelle il est énoncé que l'OSCE intensifiera sa coopération avec ses partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération en identifiant, à un stade précoce, les domaines communs d'intérêt et de préoccupation ainsi que de nouvelles possibilités d'action coordonnée,

Pleinement convaincu que la sécurité de l'espace de l'OSCE est inextricablement liée à celle des régions des partenaires pour la coopération, et réaffirmant notre engagement d'intensifier notre dialogue et notre coopération avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération et de renforcer notre capacité de répondre aux besoins et aux priorités recensés par les partenaires et sur la base des normes, principes et engagements de l'OSCE,

Conscient des processus de transition démocratique et des évolutions politiques, économiques et sociales qui se sont produits dans certains partenaires méditerranéens en 2011,

Louant les processus de réforme volontaire entrepris par certains pays partenaires méditerranéens,

Conscient que chaque pays est différent et a le droit de développer son propre modèle politique, dans le respect des valeurs universelles des droits et de la dignité de la personne humaine,

Convenant que l'expérience de l'OSCE dans différents domaines peut être intéressante et potentiellement bénéfique pour les partenaires, tout en tenant pleinement compte du fait que la responsabilité première des choix politiques nationaux leur incombe ainsi que de leur héritage politique, social culturel et religieux particulier et conformément à leurs besoins, à leurs objectifs et à leurs priorités nationales,

Réaffirmant que l'OSCE est prête, par l'intermédiaire de ses structures exécutives, dans la limite de leurs mandats respectifs, conformément aux procédures établies et sur demande, à aider les partenaires pour la coopération, selon qu'il conviendra, à mettre en œuvre volontairement les normes, principes et engagements de l'OSCE,

Reconnaissant le rôle important joué par la société civile dans les partenaires pour la coopération pour ce qui est de promouvoir la démocratie, l'état de droit et le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Se félicitant des progrès accomplis ces dernières années grâce au dialogue et à la coopération avec nos partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération, notamment de leur participation accrue aux réunions et activités de l'OSCE, y compris la mise en œuvre de projets mutuels concrets,

Rappelant la Décision du Conseil permanent No 571, intitulée « Poursuite du dialogue et de la coopération avec les partenaires pour la coopération et examen des possibilités d'étendre à d'autres les normes, principes et engagements de l'OSCE » et la Décision No 17/04 du Conseil ministériel sur l'OSCE et ses partenaires pour la coopération, ainsi que la Déclaration ministérielle de Madrid sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération,

Rappelant la Déclaration commémorative d'Astana 2010, qui a souligné l'importance d'accroître le niveau d'interaction avec les partenaires pour la coopération,

Réaffirmant son soutien à la coopération de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE avec les partenaires grâce notamment à la tenue de son Forum parlementaire annuel sur la Méditerranée, et prenant note des travaux menés par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à cet égard,

1. Décide de renforcer encore le Partenariat pour la coopération en élargissant le dialogue, en intensifiant les consultations politiques, en renforçant la coopération pratique et en continuant de mettre en commun les meilleures pratiques et l'expérience acquise dans le développement de la sécurité globale, coopérative et indivisible, dans les trois dimensions de l'OSCE, conformément aux besoins et aux priorités recensés par les partenaires ;

2. Encourage les structures exécutives de l'OSCE, conformément à leur mandat et aux procédures établies, à engager une coopération orientée vers l'action avec les pays partenaires dans les trois dimensions, en tenant compte également des conférences annuelles des partenaires, en donnant des avis d'experts et en échangeant des informations sur les meilleures pratiques et les données d'expérience à la demande des partenaires sur la base des décisions pertinentes de l'OSCE si nécessaire et invite les partenaires à accroître le niveau de leur participation aux activités de l'OSCE ;

3. Décide, dans le contexte du Partenariat, de redoubler d'efforts pour promouvoir les normes, principes et engagements de l'OSCE par l'intermédiaire des points de contact en coordination avec d'autres organisations régionales et internationales compétentes, en particulier l'Organisation des Nations Unies, grâce notamment à la mise en commun des meilleures pratiques et des données d'expérience ainsi qu'à des projets et activités communs dans les trois dimensions, selon qu'il conviendra ;
4. Invite la Présidence de l'OSCE et les groupes de contact, conjointement avec le Secrétaire général, à renforcer et à développer encore le dialogue régulier de haut niveau avec les partenaires pour la coopération afin d'améliorer la compréhension mutuelle et d'obtenir un soutien et une aide politiques de haut niveau en faveur des partenaires pour la coopération, en tenant compte de leurs besoins et priorités ;
5. Demande aux structures exécutives de l'OSCE, dans la limite de leurs mandats, de faciliter une participation plus large de représentants des autorités et de la société civile des partenaires pour la coopération aux manifestations pertinentes de l'OSCE, en recourant le cas échéant au fonds de partenariat ;
6. Charge le Secrétaire général, en consultation avec la Présidence de l'OSCE, d'explorer les options possibles pour une coopération orientée vers l'action et axée sur les résultats avec les partenaires, en coordination avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations et institutions régionales et internationales compétentes, et de présenter des propositions, selon qu'il conviendra, pour suite à donner par le Conseil permanent ;
7. Prie le Conseil permanent de rester saisi de la question et d'examiner les options pour un engagement futur avec les partenaires pour la coopération à leur demande ;
8. Encourage les États participants et les partenaires pour la coopération à mettre en commun leurs données d'expérience et à contribuer aux activités de l'OSCE dans les trois dimensions, grâce notamment à des contributions au Fonds de partenariat, selon qu'il conviendra, afin de promouvoir la poursuite de l'engagement avec les partenaires pour la coopération ;
9. Confirme à nouveau qu'il est ouvert à l'examen des demandes futures éventuelles de partenariat émanant de pays intéressés conformément à la Décision du Conseil permanent No 430 du 19 juillet 2001.

Liste de projets et thèmes de coopération potentiels avec les partenaires méditerranéens pour la coopération, SEC.GAL/51/12, 15 mars 2012

(disponible uniquement en anglais)

Projects not requiring a Permanent Council decision

1. Study Visits on Renewable Energy [OCEEA]
2. Roundtable on Sustainable Energy [OCEEA]
3. Participatory Workshops on Environment and Security Issues in the Southern Mediterranean Region (Valencia Project) [OCEEA]
4. OSCE/UNODC Regional Workshop on Implementation of Universal Antiterrorism Instruments [TNTD/ATU]
5. OSCE/UNODC Regional Workshop on Enhancing Implementation of Universal Anti-terrorism Instruments on Terrorist Use of Explosive Substances [TNTD/ATU]
6. Travel Document Security Study Trip [TNTD/ATU]

7. OSCE/UNODA Regional Workshop on the Implementation of UNSC Resolution 1540 (2004), for the Mediterranean Region [CPC/FSC]
8. Elements for an Effective Export Control Regime for SALW, including MANPADS [CPC/FSC]
9. Co-operation to Prevent Trafficking in Human Beings in the Mediterranean Region [OSR/CTHB]
10. Translation into Arabic of OSR/CTHB Occasional Paper no. 4 : “Unprotected Work, Invisible Exploitation : Trafficking for the Purpose of Domestic Servitude” [OSR/CTHB]
11. Needs Assessment Conference [TNTD/SPMU]
12. Criminal Justice and Rule of Law Programmes [TNTD/SPMU]
13. Participation to Events Offered by the Border Management Staff College [TNTD/Borders Unit]
14. Development of a Self-Assessment Tool for Nations to Increase Preparedness for Cross-Border Implications of Crisis [TNTD/Borders Unit]
15. Follow-on Event to the 2011 Border Delimitation/Demarcation Expert Workshop [TNTD/Borders Unit]
16. Strategies for Women Activists to Enter National Politics [Gender Section]
17. Study Trip to Learn about Tools to Battle Domestic Violence [Gender Section]
18. Women, Peace and Security : Implementing UNSC Resolution 1325 [Gender Section]
19. Creating Opportunities for Women’s Economic Empowerment [Gender Section]
20. Expert Meeting on Gender Mainstreaming Journalism in Post-conflict Societies [Gender Section]
21. Networking Events between Women’s Rights Organizations [Gender Section]

Projects that require a Permanent Council decision

22. Conference on the OSCE Code of Conduct for the Mediterranean Partners for Co-operation + Launch of the Arabic Translation [CPC/FSC]
23. Review of Police and Criminal Justice Legislation [TNTD/SPMU]
24. Reinforcement of Democratic Policing through the Community Policing Model [TNTD/SPMU]
25. Development of Police Education for Strategic Police Reform [TNTD/SPMU]



Participants à la session de travail sur la participation des femmes et des jeunes à la vie politique, lors de la conférence de la société civile de l’ODIHR à Vilnius, le 4 décembre 2011
(Velimir Alić)

Conseil ministériel de Bâle 2014

Déclaration sur la Coopération avec ces Partenaires Méditerranéens

MC.DOC/9/14

1. Nous, Ministres des affaires étrangères des États participants de l'OSCE, considérons que les développements internationaux récents et en cours prouvent amplement que la sécurité de l'espace de l'OSCE est inextricablement liée à celle des zones adjacentes, notamment la Méditerranée dans son ensemble, comme cela a déjà été reconnu dans l'Acte final de Helsinki et réaffirmé dans la Déclaration d'Astana de 2010. Le quarantième anniversaire de la signature de l'Acte final de Helsinki marquera également le quarantième anniversaire de la reconnaissance, en 1975, de la dimension méditerranéenne et de son importance pour la sécurité et la stabilité en Europe.

2. Nous notons que les changements qui se produisent dans la région méditerranéenne sont le reflet d'un processus profond et complexe susceptible d'avoir des conséquences énormes pour la sécurité et les droits de l'homme dans la région de l'OSCE et au-delà. Nous notons également que ces changements ouvrent des possibilités de développement et de coopération et élargissent en outre la gamme des défis divers et complexes, dont beaucoup sont de nature transnationale.

3. Dans ce contexte, nous réaffirmons être fermement convaincus de la pertinence et de la valeur du Partenariat méditerranéen de l'OSCE, ainsi que de la nécessité de renforcer et d'adapter encore le dialogue existant pour faire face à des défis communs, tels que le terrorisme, le trafic illicite de stupéfiants, la criminalité organisée, le blanchiment d'argent, la traite des êtres humains, la migration illégale, l'égalité des sexes, la sécurité énergétique, l'environnement et la sécurité, et à d'autres questions, d'une manière qui soit cohérente avec l'approche globale de la sécurité de l'OSCE.

4. Nous appelons par ailleurs à un renforcement du dialogue et de la coopération avec les partenaires méditerranéens pour la coopération pour ce qui est de garantir le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction, de prévenir l'intolérance, la xénophobie, la violence et la discrimination sur la base de la religion ou de la conviction, y compris contre les chrétiens, les musulmans, les juifs et les membres d'autres religions, ainsi que les non-croyants, de promouvoir le dialogue interconfessionnel et interculturel, de lutter contre l'intolérance et la discrimination à l'égard de personnes et de communautés religieuses ou de conviction, et de promouvoir le respect et la protection des lieux de culte et des monuments religieux, des cimetières et des lieux saints contre le vandalisme et la destruction.

5. Nous saluons le vingtième anniversaire du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens, qui sert de principale enceinte pour un dialogue régulier entre les États participants de l'OSCE et les partenaires méditerranéens pour la coopération dans le cadre des activités de l'Organisation et qu'il conviendrait d'utiliser de manière plus proactive. Nous considérons que le fait d'avoir ce dialogue est précieux en soi et doit constituer un élément essentiel de nos relations avec les partenaires méditerranéens pour la coopération.

6. Nous réaffirmons que l'OSCE est prête, par l'intermédiaire de ses structures exécutives et au travers des activités de son Assemblée parlementaire, dans la limite de leurs mandats respectifs et des ressources disponibles, conformément aux procédures établies et lorsque cela lui est demandé, à soutenir les partenaires méditerranéens pour la coopération en fonction des besoins et des priorités définis par ces derniers, comme indiqué dans la Décision no 5/11 du Conseil ministériel sur les partenaires pour la coopération.

7. À cet égard, nous nous félicitons de l'étendue de la coopération concrète et axée sur les résultats instaurée entre le Secrétariat de l'OSCE et les partenaires méditerranéens, dans les trois dimensions de la sécurité, et appelons à la poursuivre et, éventuellement, à l'élargir et à la diversifier, si nécessaire et dans la limite des ressources disponibles.

8. Nous réaffirmons notre condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et notre ferme rejet de l'identification du terrorisme avec une race, un groupe ethnique, une nationalité ou une religion quelconques.

Nous réitérons notre détermination à le combattre car il constitue une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales et est incompatible avec les valeurs et les principes fondamentaux que partagent les États participants de l'OSCE comme les partenaires pour la coopération.

Nous nous félicitons du dialogue sur les efforts déployés pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent, endiguer le flux de combattants terroristes étrangers et élaborer et mettre en œuvre des stratégies de poursuites, de réinsertion et de réintégration, en pleine application des résolutions 2170 et 2178 du Conseil de sécurité des Nations Unies et s'agissant en particulier des combattants terroristes étrangers mentionnés dans ces résolutions, pour veiller à ce que toute personne qui participe au financement, à l'organisation, à la préparation ou à la perpétration d'actes de terrorisme, ou qui y apporte un appui, soit traduite en justice, et à ce qu'aucun fonds, avoirs financiers ou ressources économiques ne soient mis directement ou indirectement à la disposition de terroristes pour financer leurs activités. Nous réitérons notre engagement d'empêcher la circulation de terroristes ou de groupes terroristes en effectuant des contrôles efficaces aux frontières et en surveillant de près la délivrance de documents d'identité et de voyage. Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est donnée d'examiner la question de la lutte contre le terrorisme au cours de la vingt et unième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.

9. Nous encourageons les partenaires méditerranéens à tirer volontairement parti, de manière concrète et accrue, des possibilités existantes de renforcer la coopération et à continuer d'user au mieux, selon qu'il conviendra, des principes, normes et engagements de l'OSCE, ainsi que de ses outils pertinents.

10. Le processus Helsinki+40 offre une occasion de renforcer le dialogue avec les partenaires méditerranéens pour la coopération. Nous encourageons les partenaires méditerranéens pour la coopération à contribuer activement au processus Helsinki+40 sur les questions les intéressant et, en particulier, à envisager des possibilités supplémentaires d'intensifier encore leurs relations avec l'OSCE.

11. Nous prenons note des initiatives du monde universitaire, d'organisations non gouvernementales et d'autres représentants de la société civile, qui offrent des canaux supplémentaires pour soutenir et élargir la coopération et le dialogue existants entre l'OSCE et les partenaires méditerranéens pour la coopération.

12. Nous soulignons l'importance de la coordination et de la coopération de l'OSCE avec d'autres organisations internationales compétentes conformément à la Plate-forme pour la sécurité coopérative de 1999 et dans l'esprit du Partenariat méditerranéen de l'OSCE.



Réunion plénière du Conseil ministériel de Bâle, en 2014 (OSCE)

III. Le vingtième anniversaire du groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération



Le groupe de contact offre la principale enceinte pour un dialogue régulier avec les partenaires. Il se réunit en moyenne sept fois par an au niveau des ambassadeurs et il est présidé par la Présidence entrante (Serbie en 2014 et Allemagne en 2015). En plus des comptes rendus réguliers de la Présidence, les représentants des différentes institutions de l'OSCE y présentent des rapports sur leurs activités, sur les travaux avec les organisations partenaires actives dans la région méditerranéenne, et sur la préparation et le suivi des principaux événements et activités. Des réunions techniques des points de contact méditerranéens à Vienne permettent un dialogue au jour le jour entre deux réunions du groupe de contact, pour discuter de façon informelle de projets concrets ou préparer les réunions.

Depuis 2012, le Groupe de contact méditerranéen a abordé de nombreux thèmes dans chacune des trois dimensions de l'OSCE.

Dans la première, il a notamment examiné les aspects politico-militaires de la sécurité, les défis de la lutte contre le terrorisme, en particulier les enlèvements

contre rançon, et l'échange d'expériences sur le dialogue et la médiation dans un contexte régional. Dans la deuxième (économique et environnementale), il a abordé particulièrement la lutte contre la corruption et la récupération des avoirs volés, l'énergie renouvelable et la gestion de l'eau. Dans la troisième (humaine), le groupe de contact a étudié les conséquences du Printemps arabe en Algérie et au Maroc, la transition démocratique en Tunisie, la bonne gouvernance, la tolérance et la non-discrimination et la coopération entre le BIDDH et les partenaires méditerranéens. La migration irrégulière et le trafic des êtres humains dans la région méditerranéenne ont aussi été au cœur des préoccupations et, en mai 2014, le groupe a eu l'occasion d'évoquer le drame des réfugiés syriens et les problèmes auxquels sont confrontés les pays qui les accueillent.

Ces dernières années, le groupe de contact méditerranéen a aussi participé aux discussions sur le suivi de la décision ministérielle de Vilnius 2011 sur le partenariat pour la coopération, l'initiative *New-Med* et le rôle des partenaires méditerranéens dans le processus Helsinki+40.

Budapest 1994

OSCE, Document de Budapest de 1994

Chapitre X : Méditerranée

2. a) Un groupe de contact informel à composition non limitée sera établi au niveau des experts dans le cadre du Conseil permanent à Vienne. Ce groupe se réunira périodiquement pour mener un dialogue avec ces États méditerranéens afin de faciliter l'échange d'informations présentant un intérêt mutuel et de promouvoir des idées nouvelles.

IV. Champ d'application de la coopération

Thèmes traités et projets extrabudgétaires avec les partenaires méditerranéens pour la coopération

Questions transdimensionnelles

Thèmes de coopération	Projets de coopération
<p>Traite des êtres humains</p>  <p>La traite des êtres humains affecte pratiquement tous les États de l'OSCE et ses partenaires, en tant que pays d'origine ou de destination. (iStockphoto)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <p>Conférence sur la coopération pour prévenir la traite des êtres humains dans la région de la Méditerranée Projet n° 1101229</p> <p><i>Achevé en 2013</i> : La conférence s'est tenue à Rome le 8 février 2013. Les domaines dans lesquels un renforcement de la coopération entre les pays participants et les partenaires méditerranéens pour la coopération était possible dans le domaine de la traite des êtres humains et la protection des victimes ont été abordés. Le Bureau de la représentante spéciale et coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains s'est appuyé sur les interventions et les discussions pour publier une brochure qui recense les principaux problèmes et défis. Ce rapport est disponible sur le site Internet de l'OSCE (en anglais) : http://www.osce.org/secretariat/108481.</p> <p>Une réunion d'experts sur « La Traite des êtres humains en Méditerranée : pour un accès à la justice », s'est tenue à Vienne le 10 mai 2013.</p> <p>Nouvelle réunion d'experts sur le suivi de la « Coopération pour améliorer la prévention de la traite d'êtres humains et de l'exploitation par le travail dans la région méditerranéenne » Projet n° 1101389</p> <p><i>Achevé en 2013</i> : cette nouvelle réunion s'est tenue le 7 octobre 2013.</p>

Questions transdimensionnelles

Thèmes de coopération	Projets de coopération
<p>Liberté des médias</p> <p>(iStockphoto)</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite d'étude d'un partenaire pour la coopération Projet n° 1101184 <i>Achévé en 2012</i> : À la demande d'Israël, un diplomate israélien a pu visiter le Secrétariat de l'OSCE et le Bureau de la Représentante pour la liberté des médias du 19 février au 31 mai 2012 et ainsi approfondir ses connaissances en matière de travail de l'OSCE.
<p>Réseau d'experts New-Med</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Initiative New-Med-Track II de l'OSCE Projet n° 1101401 Ce programme vise à faciliter et développer les interactions entre réseaux d'experts académiques des États participants et des partenaires méditerranéens pour la coopération. En incitant les acteurs de cette initiative à identifier les principaux défis et les approches innovantes, il vise à renforcer et approfondir le dialogue méditerranéen. La mise en œuvre de ce projet a commencé en novembre 2013. Un atelier inaugural s'est tenu à Turin les 4 et 5 juin 2014 et une conférence à Rome le 18 septembre 2014.

Dimension politico-militaire

Thèmes de coopération	Projets de coopération
<p>Code de conduite</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence régionale sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité dans la région méditerranéenne Projet n° 1101386 <i>Achévé en 2013</i> : la conférence a eu lieu à Malte du 11 au 13 septembre 2013. La gouvernance du secteur de la sécurité et le rôle des forces armées dans les sociétés démocratiques étaient les thèmes de cet événement de trois jours consacré au Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité qui a réuni des officiers supérieurs, de hauts représentants des ministères étrangers et de la Ligue des États arabes, des universitaires et des représentants des parlements de 21 États. Les participants ont partagé leurs expériences régionales du droit humanitaire international, des réformes du secteur de la sécurité, du droit des personnels des forces armées et du contrôle par le parlement des forces de sécurité. Une conférence régionale sur le Code de conduite a également eu lieu à La Marsa-Gammarth, en Tunisie, les 1-3 septembre 2015, grâce au généreux soutien de la Suisse.

Dimension politico-militaire	
Thèmes de coopération	Projets de coopération
<p>Menaces transnationales en général</p>	<ul style="list-style-type: none"> <p>La lutte contre les menaces transnationales émergentes dans la région méditerranéenne à travers le partage d'information et la coopération À élaborer en fonction des soutiens financiers</p>
<p>Lutte contre le terrorisme</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Alexey Lyzhenkov, Coordinateur de l'OSCE pour la lutte contre les menaces transnationales, lors du lancement de la brochure « Preventing Terrorism and Countering Violent Extremism and Radicalization that Lead to Terrorism : A Community-Policing Approach », Vienne, 17 mars 2014 (disponible aussi en arabe) (Micky Kröll)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <p>Atelier d'experts régional sur la coopération en matière de lutte contre le terrorisme dans le bassin méditerranéen par la promotion des instruments juridiques universels de lutte contre le terrorisme Projet n° 1101242 <i>Achévé en 2013</i> : L'atelier qui s'est tenu à Malaga les 17 et 18 septembre 2013 a permis d'approfondir le dialogue et la coopération sur l'échange d'informations sur les terroristes et leurs réseaux, le partage d'expertise et des meilleures pratiques de lutte contre le terrorisme, ainsi que les forces et les faiblesses dans le développement des capacités des régimes juridiques anti-criminalité et les mécanismes et les structures de lutte contre le terrorisme.</p> <p>Atelier régional d'experts sur la lutte contre le terrorisme dans le bassin méditerranéen relatif aux enlèvements contre rançon et une meilleure mise en oeuvre du cadre juridique international de lutte contre le terrorisme Projet n° 1101494 <i>Achévé en 2014</i> : L'atelier, organisé par l'OSCE et l'ONU DC, s'est déroulé les 16 et 17 septembre 2014 à La Valette, Malte. Son objectif principal était l'échange d'informations et de bonnes pratiques et le renforcement de la coopération pour mieux prévenir et combattre les enlèvements perpétrés par des terroristes dans la région, tout en mettant en oeuvre les instruments antiterroristes universels adéquats. Les experts ont examiné et présenté plusieurs initiatives et projets pour la mise en oeuvre des mandats et instruments universels qui, sur la base de différentes résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2133 (2014), posent les fondements de la lutte contre les enlèvements contre rançon.</p> <p>Élaboration d'une formation en ligne sur la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes, destinée aux pays participants et aux partenaires pour la coopération en 2015-2017 Ce projet vise à faire le point sur les principaux aspects de la lutte contre l'utilisation à des fins terroristes de l'Internet, notamment le recrutement, la radicalisation, et l'entraînement de nouveaux membres, la collecte et le transfert de fonds, l'organisation d'actions terroristes et l'incitation à la violence terroriste. À élaborer en fonction des soutiens financiers</p>

Dimension politico-militaire

Thèmes de coopération	Projets de coopération
<p>Sécurité aux frontières et formation des policiers</p>  <p>Exposé d'un participant tunisien devant l'École supérieure de gestion des frontières de Douchanbé (Ilona Kazaryan)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <p>• Séminaire sur l'élaboration d'un outil d'auto-évaluation pour l'amélioration de la préparation des États face aux conséquences transfrontalières des crises Projet n° 1101344 <i>Achevé en 2013 : le séminaire s'est déroulé à Vienne les 13 et 14 juin 2013. Il a conduit à la publication d'une brochure le 25 novembre 2013, disponible aussi en français.</i></p> <p>• Atelier sur la sécurité des frontières et la lutte contre la criminalité transnationale dans la région méditerranéenne Projet n° 1101536 <i>À élaborer en fonction des soutiens financiers</i></p> <p>• Journée de sensibilisation au Répertoire OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) de clés publiques (RCP) <i>À élaborer en fonction des soutiens financiers</i></p> <p>• Réponses rapides aux accidents transfrontaliers en milieu marin <i>À élaborer en fonction des soutiens financiers</i></p>
<p>Lutte contre le trafic de drogues illégales</p>  <p>Formation de l'OSCE à la sécurité des frontières, Bosnie-Herzégovine</p>	<ul style="list-style-type: none"> <p>• Formation de policiers algériens à la lutte contre les drogues illégales Projet n° 1101354 Douze agents de terrain algériens pourraient assister à un stage de deux semaines leur permettant d'approfondir leurs connaissances et améliorer leurs méthodes et outils de programmation de lutte contre le trafic de drogue, de manière à élever leur niveau de qualification professionnelle et d'effectuer des opérations de recherche de drogues, notamment dans les lieux d'habitation, les terminaux d'aéroport, les véhicules et autres moyens de transport. <i>À élaborer en fonction des soutiens financiers</i></p>

Dimension politico-militaire

Thèmes de coopération	Projets de coopération
<p>Lutte contre le trafic d'armes</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>(shutterstock)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <p>• Participation à la conférence OSCE/NU sur le traçage des armes légères et de petit calibre (ALPC) illicites et aux ateliers régionaux ultérieurs Projet n° 1101268 <i>En cours</i> : Une conférence sur le traçage des armes dans l'espace OSCE s'est tenue à Vienne les 22 et 23 mai 2013. Un atelier pour le Kazakhstan, le Kirghizstan et le Tadjikistan s'est déroulé à Istanbul, Turquie, les 12 et 13 mai 2014.</p> <p>• Tunisie, formation sur les éléments d'un régime de contrôle efficace des exportations d'ALPC, y compris les systèmes portables de défense anti-aérienne Projet n° 1101509 <i>En cours</i> : Une table ronde sur les ALPC s'est déroulée à Tunis les 20 et 21 octobre 2014, afin d'évaluer les besoins de la Tunisie dans ce domaine.</p> <p>• Atelier régional OSCE/Bureau des affaires du désarmement sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité pour la région méditerranéenne <i>À élaborer en fonction des soutiens financiers</i></p>

Dimension économique et environnementale

Thèmes de coopération	Projets de coopération
<p>Sécurité économique</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Le Coordinateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, Monsieur Halil Yurdakul Yigitguden (Micky Kröll)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <p>• Politiques d'immigration de la main-d'œuvre respectueuse de l'égalité des sexes : actions de sensibilisation dans la région méditerranéenne et en Europe de l'Est Projet n° 1101513 <i>En cours</i> : un séminaire sur <i>Les migrations de travail et les femmes : tendances actuelles dans la zone OSCE et la région méditerranéenne</i>, aura lieu à La Valette, Malte, les 7-9 octobre 2015, avec le soutien du gouvernement maltais et en partenariat avec le BIDDH, l'Organisation internationale des migrations et l'Organisation internationale du travail.</p>

Dimension économique et environnementale	
Thèmes de coopération	Projets de coopération
<p>Énergie renouvelable & sécurité énergétique</p>  <p>Voyage d'étude de l'OSCE à la centrale solaire thermique à concentration de Gemaspolar, à Fuentes-de-Andalucia, le 28 septembre 2011. (OSCE/Iryna Iarema)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier d'experts sur l'énergie durable dans la région du sud de la Méditerranée Projet n° 1101266 <i>Achevé en 2013</i> : l'atelier, qui s'est déroulé à Vienne le 29 avril 2013, avait pour objectif de promouvoir le dialogue sur les énergies renouvelables dans la région du sud de la Méditerranée, afin d'examiner et identifier les possibilités de coopération des institutions de l'OSCE avec les partenaires pour la coopération dans le domaine de l'énergie. • Visite d'étude sur les stratégies d'énergie renouvelables Projet n° 1101645 <i>En cours</i> : En raison de l'intérêt particulier des partenaires méditerranéens à poursuivre le dialogue sur l'énergie durable, le Bureau du Coordonnateur des Activités Économiques et Environnementales de l'OSCE prévoit une première activité de suivi qui devait être organisée dans les prochains mois: Une étude de terrain portant sur l'énergie durable. L'objectif de ce projet est d'échanger des points de vue et des connaissances en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique et d'accroître les possibilités de mise en réseau des partenaires méditerranéens. Les priorités seront mises sur les technologies de pointe et le renforcement des capacités pour l'élaboration de politiques énergétiques durables. Le programme provisoire inclut des ateliers et des visites d'installations d'énergie renouvelable à travers l'Autriche et l'Allemagne. Les technologies mises en œuvre par ces deux pays pour augmenter leur efficacité énergétique seront aussi présentées.
<p>Environnement et sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des ateliers sur l'environnement et la sécurité dans la région du sud de la Méditerranée (processus « Valencia follow-up ») Projet n° 1101102 <i>En cours</i> : Le premier atelier s'est déroulé à Amman, Jordanie du 18 au 22 juin 2012 et une deuxième réunion s'est tenue à Vienne le 11 décembre 2014.

Dimension humaine	
Thèmes de coopération	Projets de coopération
<p>Renforcement de la démocratie</p>  <p>Conférence pour la société civile dans les pays partenaires BIDDH-OSCE, Vilnius, Lituanie, 4 décembre 2011. (Velimir Alic)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme OSCE/BIDDH : Consolidation et promotion des structures démocratiques en Tunisie et dans les pays partenaires méditerranéens pour la coopération, phase 1 et 2 Programme : N° : 1300609 <i>En cours</i> : Depuis 2012, 52 activités ont été réalisées pour 806 bénéficiaires ; la phase 2 cible : <ol style="list-style-type: none"> 1. Les responsables politiques, les parlementaires, les experts locaux, les représentants des partis politiques, des organisations et de la société civile (<i>think tanks</i>, ONG et universités) des pays partenaires méditerranéens de l'OSCE; 2. Les représentants des administrations électorales nationales et des autres organes officiels impliqués dans les élections et les organisations de la société civile, y compris les groupes d'observateurs nationaux indépendants de partis politiques des pays partenaires méditerranéens.

Un projet spécial du Fonds de partenariat « Travel Project » (Projet n° 1101491) est téléchargé tous les ans pour permettre la participation de représentants des partenaires pour la coopération aux événements indiqués dans la décision PC.DEC/812 (voir page 33).

L'École supérieure de gestion des frontières de l'OSCE et les partenaires méditerranéens pour la coopération

L'École supérieure de gestion des frontières a été inaugurée le 27 mai 2009 à Douchanbé, Tadjikistan. Son objectif est d'approfondir la coopération et de renforcer les capacités autour de frontières ouvertes et sûres, afin de faire obstacle aux différentes menaces transnationales propres aux frontières, parmi lesquelles le terrorisme, le crime organisé, la traite des êtres humains, des armes et de stupéfiants et les problèmes de migration. Depuis 2009, l'École a proposé 80 cours spécialisés et séminaires thématiques et 11 formations destinées aux fonctionnaires des douanes.

Dès que cette école a ouvert ses portes, les fonctionnaires nationaux des Etats partenaires de l'OSCE y ont été admis. À ce jour, cinq Algériens, onze Égyptiens, quatre Israéliens, six Jordaniens, un Marocain et vingt-quatre Tunisiens y ont suivi une formation. Un Tunisien prête actuellement sa voix à une vidéo de présentation en ligne qui fournit des informations sur l'établissement.



Des partenaires méditerranéens lors d'une formation à l'École supérieure de gestion des frontières, Douchanbé, Tadjikistan
(Ilona Kazaryan)

V. Principaux enseignements des conférences, ateliers et séminaires de l'OSCE consacrés à la région méditerranéenne depuis Vilnius 2011

Général

- Une révision et, si nécessaire, une réforme de certains des instruments existant permettront au partenariat méditerranéen de franchir un palier supplémentaire.
- La nouvelle approche des organisations internationales devrait être d'« inspirer » des modèles et non de les « exporter ».
- Toute nouvelle approche externe de la région doit reposer sur le principe fondamental que l'appropriation locale n'est pas seulement un élément nécessaire mais souvent le pré-requis d'un projet de coopération. Le dialogue devrait être initié avec les acteurs locaux et se poursuivre, dans un premier temps, à un niveau sous-régional plus restreint. Le renouveau d'un schéma méditerranéen intégrationniste ou régionaliste devra être ancré dans les réalités locales de la région du sud de la Méditerranée.
- Bien qu'il ne semble pas opportun de proposer de nouveaux cadres multilatéraux basés sur le modèle CSCE/OSCE pour la Méditerranée, il apparaît cependant utile de réaffirmer l'intérêt des processus qui restaurent la confiance et favorisent la paix, tels que ceux qui ont conduit à l'Acte final d'Helsinki pendant la Guerre froide, et d'examiner si de telles initiatives pourraient être mises en place dans le futur, peut-être au niveau sous-régional ou local, sous la responsabilité des pays de la région du sud de la Méditerranée et avec le concours externe des États participants de l'OSCE.
- Il semble important que le dialogue soit moins « eurocentrique » et plus équilibré, en garantissant l'appropriation des États partenaires dans le processus de coopération, par exemple en réformant le rôle et le fonctionnement du groupe de contact méditerranéen, en attribuant la présidence ou la vice-présidence aux partenaires méditerranéens, et en leur

donnant des possibilités limitées de participer aux prises de décisions, notamment dans les cas qui concernent directement les pays partenaires pour la coopération et le groupe de contact.

- Une simplification des règles concernant les activités dans les États partenaires doit rendre le dialogue plus opérationnel et cohérent.
- Les réunions du groupe de contact et des Conférences méditerranéennes doivent être mieux suivies au sein de l'Organisation, par exemple lors des réunions du Conseil permanent, pour que ces événements deviennent la rampe de lancement de projets de coopération concrets qui pourront ensuite être préparés et réalisés par le Secrétariat et les différentes institutions de l'OSCE.

Vues exprimées lors du :

[Track II International Seminar : Towards Helsinki+40 : The OSCE, the Global Mediterranean and the Future of Co-operative Security](#)
Rome, 18 septembre 2014

Questions transdimensionnelles

Traite des êtres humains

- Une meilleure connaissance des causes de la traite d'êtres humains dans la région est nécessaire pour empêcher les pratiques qui facilitent ce phénomène.
- Alors que certaines formes d'exploitation bien connues perdurent, comme le marché du sexe, de nouvelles formes se rajoutent, comme l'exploitation par le travail dans de nombreux secteurs, dont le travail domestique, la mendicité forcée, le mariage forcé, la criminalité forcée, et demandent une attention particulière et une analyse approfondie.

- Il faut inciter le secteur privé à empêcher l'exploitation par le travail, en établissant par exemple des codes de bonne conduite et des initiatives d'État, particulièrement dans le domaine des marchés publics.

Vues exprimées lors de la :

[Conférence méditerranéenne de l'OSCE
Monaco, 28-29 octobre 2013](#)

-
- Identification des victimes de la traite, y compris les enfants, par une coopération régionale et bilatérale approfondie et mise en place des conditions qui favorisent l'inclusion sociale et l'intégration professionnelle, tant dans les pays de destination que d'origine.
 - La coopération policière et judiciaire régionale et bilatérale devrait être renforcée, afin d'arrêter et juger les auteurs de ces crimes. Cela implique la réalisation d'enquêtes financières dès l'ouverture d'une information judiciaire et le partage des informations sur les cas de traite des êtres humains et de blanchiment d'argent.
 - Les devoirs respectifs des pays d'origine et de destination doivent être gardés à l'esprit et des mesures prises pour que les migrants victimes et exploités puissent faire valoir leurs droits par le biais de procédures simples et rapides, avant et après leur retour.
 - Les dispositions relatives à la responsabilité des employeurs, y compris le traitement des plaintes et les mesures correctives pour les travailleurs, doivent être clairement formulées et appliquées avec discernement.
 - Un renforcement de la coopération serait nécessaire pour faciliter le gel des avoirs et la confiscation des bénéfices tirés de la traite d'êtres humains et l'exploitation par le travail des migrants. Il faudrait aussi faire connaître les bonnes pratiques en matière de gel des avoirs, confiscation sans condamnation, mesures anti-blanchiment de capitaux et utilisation des biens confisqués pour indemniser les victimes.

Vues exprimées lors de la :

[Conférence sur la coopération pour prévenir la traite des êtres humains dans la région de la Méditerranée
Rome, 8 février 2013](#)

Coopération avec d'autres organisations régionales

- La plate-forme pour la sécurité coopérative pourrait servir de base à une ou plusieurs conférences avec les organisations partenaires, dans la mesure où elles sont intéressées par une telle coopération, afin d'analyser les besoins des pays de la région méditerranéenne et leur proposer des solutions.
- Le champ du dialogue de l'OSCE avec les pays méditerranéens pourrait être élargi en travaillant plus étroitement avec d'autres organisations multilatérales et régionales. Il s'agit-là d'une évolution qui doit prévaloir à l'avenir, surtout pour éviter les redondances tout en profitant au maximum des synergies tant nécessaires, à une époque où les ressources sont rares.

Vues exprimées lors du :

[Track II International Seminar : Towards Helsinki+40 :
The OSCE, the Global Mediterranean and the Future of
Co-operative Security,
Rome, 18 septembre 2014](#)

-
- Il faut élargir les perspectives de l'UE vis-à-vis de la région méditerranéenne.

Vues exprimées lors de la :

[Conférence méditerranéenne de l'OSCE
Rome, 30-31 octobre 2012](#)

-
- Pour approfondir leur coopération, l'OSCE et la Ligue des États arabes devraient organiser ensemble des ateliers et des rencontres, peut-être une fois par an, en plus de leur participation aux événements organisés par l'autre.
 - Renforcement des capacités du personnel de la Ligue arabe : les jeunes diplomates de la Ligue arabe pourraient être invités à visiter les bureaux de l'OSCE, du BIDDH et des opérations de terrain (la dernière date de 2008). Les jeunes agents de l'OSCE pourraient eux-aussi se rendre au siège de la Ligue arabe pour s'informer sur ses activités.
 - Coopération OSCE-Ligue arabe sur les droits des femmes dans plusieurs secteurs.
 - Coopération OSCE-Ligue arabe sur les ALPC : sensibilisation et renforcement des capacités dans le do-

maine de la manutention des ALPC et le stockage des munitions de type classique, avec une attention particulière à la collecte et l'élimination des armes. La traduction des documents nécessaires a été appréciée : qui plus est, la traduction du Guide des meilleures pratiques de l'OSCE concernant la gestion des stocks de munitions conventionnelles, et peut-être aussi du document de Vienne 2011, pourrait concourir au renforcement des capacités.

- Coopération OSCE-Ligue arabe sur la migration de travail : la nécessité de renforcer les capacités dans ce domaine, ainsi que l'intérêt de poursuivre les discussions et le partage des expériences, y compris les consultations d'experts sur les programmes gouvernementaux existant qui favorisent l'investissement dans le pays des fonds rapatriés, ont été soulignés.
- Coopération OSCE-Ligue arabe sur les élections, et notamment discussions avec le BIDDH sur la méthodologie d'observation et la formation possible des observateurs.

Vues exprimées lors de l' :

[Atelier OSCE-Ligue arabe sur la présentation des guides et publications de l'OSCE disponibles en arabe. Siège de la Ligue des États arabes, Le Caire, 4 février 2014](#)

- Grâce à sa valeur ajoutée, l'OSCE pourrait nouer des relations plus étroites avec l'Union pour la Méditerranée et d'autres organisations multilatérales travaillant dans la région, sur la base des complémentarités et du partage des responsabilités.

Vues exprimées lors du :

[Track II International Seminar : Towards Helsinki+40 : The OSCE, the Global Mediterranean and the Future of Co-operative Security, Rome, 18 septembre 2014](#)

Track II

- Les universitaires, chercheurs et autres représentants de la société civile sont à même de stimuler et compléter le dialogue diplomatique en cours sur les moyens d'approfondir la coopération euro-méditerranéenne. Ils sont mieux placés pour traiter de sujets plus complexes ou sensibles politiquement et favoriser ainsi un dialogue « à double sens » véritablement ouvert sur la coopération méditerranéenne.

Vues exprimées lors du :

[Track II International Seminar : Towards Helsinki+40 : The OSCE, the Global Mediterranean and the Future of Co-operative Security Rome, 18 septembre 2014](#)

Dimension politico-militaire

Code de conduite

- Le Code de conduite de l'OSCE sur les aspects politico-militaires de la sécurité est le document de référence qui régit le rôle des forces armées dans les sociétés démocratiques. Il doit être considéré comme un guide pour la transition démocratique mis à la disposition des États et une plateforme de dialogue sur ses principes et ses engagements.
- Le CdC doit être adapté aux besoins et aux réalités propres à chaque pays.
- Il faut éviter les redondances avec d'autres acteurs tels que le DCAF, l'OTAN et l'Union européenne.

Vues exprimées lors de la :

[Conférence sur le rôle des forces armées dans les sociétés démocratiques. Saint Julian, Malte, 11 septembre 2013](#)

Contre-terrorisme

- Lancement d'un nouveau dialogue régional sur quelques objectifs limités en nombre mais fondamentaux, comme le confinement de la violence et la neutralisation des acteurs du terrorisme dans la région méditerranéenne, tels que, entre autres, les groupes terroristes qui opèrent actuellement en Irak et en Syrie.

Vues exprimées lors du :

[Track II International Seminar : Towards Helsinki+40 : The OSCE, the Global Mediterranean and the Future of Co-operative Security, Rome, 18 septembre 2014](#)

- Renforcement des systèmes juridiques nationaux de lutte contre le terrorisme, conformément au droit international, notamment le droit international relatif aux droits de l'homme, le droit des réfugiés et le droit humanitaire. Il pourrait notamment s'agir des activités suivantes :

a) Introduction dans le droit national de mesures renforçant la prévention et la punition de l'apologie du terrorisme, l'incitation, le recrutement et l'entraînement de terroristes, ainsi que d'autres crimes liés à la préparation d'actes terroristes.

b) Révision de la législation permettant d'identifier et de traiter les questions émergentes et les insuffisances éventuelles. Une telle législation doit réellement permettre, dans le respect des droits de l'homme, d'enquêter, de poursuivre et juger les terroristes, y compris par le recours à des agents sous couverture, l'utilisation de technologies modernes et de techniques spéciales dans les enquêtes sur des actes terroristes, ainsi que la coopération internationale et l'échange d'informations.

- Intensification de la coopération opérationnelle et de l'échange d'informations, du renseignement et de la recherche de preuves, notamment dans le domaine de l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, de la lutte contre le financement du terrorisme, de l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes et des mesures pour empêcher la préparation d'attaques terroristes (acquisition de faux documents, d'armes ou d'explosifs). Il pourrait notamment s'agir des activités suivantes :

a) Renforcement de la coordination et de la coopération inter-institutionnelle avec tous les acteurs concernés par la lutte contre le terrorisme au niveau national, notamment les agences de renseignement et les autorités répressives, et une meilleure interaction entre ces services et les services d'enquête, pour garantir la complémentarité dans l'action.

b) Participation à des discussions d'experts visant à échanger sur les bonnes pratiques dans la mise en place des organes nationaux de coordination qui encadrent la lutte contre le terrorisme et élaborent des stratégies et plans d'actions nationaux.

c) Renforcement des compétences spécialisées des fonctionnaires judiciaires, pour garantir que les auteurs d'actes terroristes seront démasqués, poursuivis et jugés.

d) Organisation de rencontres régulières des représentants des autorités répressives, des services d'enquête et de l'autorité judiciaire des pays situés au nord et au sud de la Méditerranée, ce qui constituerait un excellent forum pour la poursuite de cette coopération et la lutte contre le terrorisme.

- Ratification et renforcement de l'application des instruments universels contre le terrorisme.
- Institution ou application d'accords régionaux et internationaux pour faciliter les demandes d'entraide judiciaire et d'extradition et établissement d'autorités centrales et de réseaux informels pour faciliter la coopération internationale sur des questions juridictionnelles en matière de terrorisme.
- Renforcement de la collaboration de l'OSCE et de l'ONUDC sur le contre-terrorisme et création de synergies par l'organisation d'ateliers, de visites d'étude et de formations.

Vues exprimées lors de l' :

Atelier régional d'experts OSCE-ONUDC sur la promotion des instruments juridiques universels de lutte contre le terrorisme. Malaga, Espagne, 17-18 septembre 2013

Enlèvements contre rançon

- Les efforts devraient se concentrer sur la prévention, ce qui pourrait constituer l'axe central des projets de coopération régionale de l'OSCE avec les partenaires méditerranéens en 2014.
- Il est nécessaire d'inciter le public, les entreprises privées et les ONG qui travaillent dans des territoires dangereux à dialoguer pour augmenter les chances de libération des otages sans payer de rançon.
- Un instrument spécifique devrait être adopté sous les auspices des Nations Unies pour interdire le paiement de rançon.
- L'OSCE pourrait considérer l'adoption d'une déclaration politique appelant à la criminalisation du paiement d'une rançon à des terroristes, pour soutenir les différents efforts internationaux et régionaux de promotion de la politique « pas de rançon » et l'élaboration possible d'instruments internationaux de lutte contre les enlèvements contre rançon.
- Le Mémoire d'Alger sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre le terrorisme présente des recommandations qui pourraient guider l'action de l'OSCE.

- L'OSCE devrait se concentrer sur sa valeur ajoutée dans ce domaine, en lien avec d'autres efforts internationaux.
- La question du trafic et des enlèvements contre rançon traitée pendant la Conférence devrait être examinée plus en détail dans le cadre de la poursuite de la coopération de l'OSCE avec ses partenaires méditerranéens.
- La livraison d'armes à des acteurs non-gouvernementaux doit être interrompue, car elle ne permet pas de résoudre le problème.

Vues exprimées lors de la :

*Conférence méditerranéenne de l'OSCE,
Monaco, 28-29 octobre 2013*

-
- Examen des voies et moyens de réduire les flux financiers tirés du paiement de rançon, notamment grâce à l'inclusion d'un élément financier dans les enquêtes liées à une entreprise terroriste et en envisageant des liens éventuels avec des enquêtes sur d'autres types de crimes qui pourraient dissimuler l'intention de financer le terrorisme.
 - Renforcement des mécanismes de coopération et de coordination inter-institutionnelles et de l'échange d'informations opérationnelles aux niveaux national, régional et international, sur les opérations de sauvetage ou de libération d'otages.
 - Le traçage des flux financiers devrait être assuré non seulement en ce qui concerne les marchés illégaux, mais aussi légaux, y compris les systèmes bancaires formels et informels comme « hawala » et en tenant compte des abus possibles du secteur non-marchand, ou le recours croissant à des passeurs de fonds.
 - Partage d'initiatives et d'expériences pour aider les victimes du terrorisme et leur famille.
 - Partage d'initiatives contribuant à la prévention des enlèvements, y compris par la formation des fonctionnaires et des personnels exposés à cette menace, par des campagnes de sensibilisation et des avertissements aux voyageurs. Implication des ONG et des entreprises privées concernées, y compris les compagnies d'assurance et les médias.

- Formation spécialisée et exercices destinés aux enquêteurs, aux négociateurs et aux personnels des unités spéciales.

Vues exprimées lors de l' :

*Atelier régional d'experts sur la lutte contre le terrorisme intitulé « Enlèvements contre rançon : Renforcer la mise en œuvre du cadre juridique international de la lutte contre le terrorisme »
La Valette, Malte, 16-17 septembre 2014*

Dimension économique et environnementale

Général

- L'approfondissement de la coopération aux niveaux politique, économique et environnemental est nécessaire pour garantir un développement durable de la région méditerranéenne dans son ensemble.
- Les partenaires méditerranéens pourraient être invités en tant qu'observateurs aux événements de l'OSCE, en particulier ceux relatifs à la Convention d'Aarhus et aux centres d'Aarhus, dans le but de mieux connaître la Convention et considérer son intérêt pour les pays du sud de la région méditerranéenne.

Vues exprimées lors des :

*Valencia follow-up process : Workshop on "Water Scarcity, Land Degradation and Desertification in the Mediterranean Region – Environment and Security Aspects"
Valence, Espagne, 10-11 décembre 2007*

*Follow-up workshop on Participatory Assessment of Environment and Security issues in the Southern Mediterranean Region
Barcelone, Espagne, 25-27 mars 2009.*

*Participatory Workshop on Environment and Security Issues in the Southern Mediterranean Region
Amman, Jordanie, 18-22 juin 2012*

- Sur le rôle de la société civile, un approfondissement du dialogue avec les parties prenantes, ainsi que des actions concertées, devraient permettre une vision partagée entre les communautés locales et les gouvernements, afin que ceux-ci connaissent leurs rôles

et leurs responsabilités respectifs en matière de gestion des ressources naturelles.

- Les ONG gagneraient beaucoup à être mieux formées, en particulier dans le domaine de la collecte et la gestion de fonds.

Vues exprimées lors du :

Valencia follow-up process

Changement climatique

- Les conséquences environnementales des changements climatiques nécessitent l'approfondissement de la collaboration et de la coopération Nord-Sud mais aussi Sud-Sud, surtout pour l'élaboration de politiques et de programmes d'adaptation au changement climatique.

Vues exprimées lors du :

Valencia follow-up process

L'eau et la dégradation des terres

- L'expérience, les bonnes pratiques et les leçons tirées de l'approfondissement de la coopération transfrontalière de l'OSCE pourraient servir d'exemple pour la région et être utilisées comme étude de cas lors de rencontres futures consacrées à la rareté de l'eau et la dégradation des terres.
- L'OSCE pourrait partager son expérience dans la gestion transfrontalière de l'eau avec les partenaires méditerranéens pour la coopération, en particulier dans les zones où il existe des instruments juridiques et des arrangements institutionnels tels que les commissions de bassins versants.
- Les méthodes d'économie de l'eau offrent de vastes possibilités et profiteraient énormément à bien des pays de la région, en particulier en ce qui concerne la récupération, le traitement et la réutilisation des eaux usées dans l'agriculture. Les pays qui possèdent une longue pratique en la matière devraient partager leur expérience et leurs observations en matière de politiques nationales et de campagnes d'information et de sensibilisation.

Vues exprimées lors du :

Valencia follow-up process

Énergie renouvelable

- La coopération régionale et interrégionale sur la promotion du dialogue et le renforcement de la coopération en matière d'énergie durable devrait être poursuivie, particulièrement entre les États de l'est et du sud de la région méditerranéenne.

Vues exprimées lors de la :

*Conférence méditerranéenne de l'OSCE
Rome, 30-31 octobre 2012*

- Une intensification de la coopération sur les questions énergétiques contribuera à renforcer la sécurité énergétique dans la région, puisque tous les partenaires méditerranéens ont un intérêt considérable dans ce domaine.
- La question des systèmes de distribution et de stockage de l'énergie doit être au centre des prochains échanges sur les meilleures pratiques et les leçons retenues.
- Les immeubles résidentiels, commerciaux et industriels représentent environ 70 % de toute l'électricité utilisée et devraient être la première cible des politiques de réduction. Le renforcement des capacités est un élément essentiel des politiques de vulgarisation dans ce domaine.
- Le Bureau du coordinateur des activités économiques et environnementales (OCEEA) préparera une visite d'étude sur l'énergie durable destinée aux représentants des pays partenaires méditerranéens pour sensibiliser les décideurs politiques concernés aux avantages que procurent les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, avec un intérêt particulier pour son intégration dans l'environnement.

Vues exprimées lors de l' :

Atelier d'experts consacré aux énergies durables en Méditerranée méridionale, Vienne, 29 avril 2013

- Les prochaines centrales de la région méditerranéenne devraient largement profiter des perspectives qu'offre l'énergie solaire.
- La question de la sécurité énergétique doit être incluse dans les concepts de sécurité nationale en raison des implications environnementales des politiques de l'énergie et de la sécurité.

- Les partenaires méditerranéens pour la coopération devraient pouvoir participer à des visites d'étude consacrées aux cadres juridiques, à l'exploitation et la technologie des énergies renouvelables.

Vues exprimées lors du :

Valencia follow-up process

Défis économiques et sociaux

- Nécessité d'une coopération bien encadrée, avec une aide structurée et un format et des modalités spécifiques.
- L'OSCE doit indiquer clairement l'aide qu'elle peut apporter.
- Le renforcement du cadre de développement économique des pays partenaires méditerranéens pourrait se baser sur l'expérience de la transition vécue par de nombreux pays de l'UE après la Guerre froide.
- Importance d'une triple transition politique, économique et sociale.

Vues exprimées lors de la :

*Conférence méditerranéenne de l'OSCE
Rome, 30-31 octobre 2012*

Dimension humaine

Général

- Les mécanismes d'engagement des États participants à l'OSCE avec les partenaires méditerranéens pour la coopération doivent être approfondis et formalisés, notamment par des programmes de soutien, l'expertise et la formation.

Vues exprimées lors de la :

Conférence OSCE/BIDDH pour la société civile des partenaires méditerranéens, Vilnius, 4-5 décembre 2011

- Possibilité de lancer une plate-forme d'échange d'informations sur les bonnes pratiques, avec un rôle renforcé de l'OSCE.

- Considérant les spécificités locales, les réponses doivent être élaborées en fonction des caractéristiques culturelles, sociales et économiques, avec comme dénominateur commun les normes internationales et la prise en compte des résistances et difficultés particulières.

Vues exprimées lors de la :

*Conférence méditerranéenne de l'OSCE
Monaco, 28-29 octobre 2013*

- Toute aide internationale doit servir au développement démocratique.
- Les partenaires méditerranéens pour la coopération doivent être encouragés à investir davantage dans la promotion de la démocratie dans leurs pays respectifs.

Vues exprimées lors de la :

Conférence OSCE/BIDDH pour la société civile des partenaires méditerranéens, Vilnius, 4-5 décembre 2011

Lien entre la société civile et politique

- La société civile doit relever plus activement les défis que pose la transition démocratique, notamment dans les domaines des élections, de l'égalité de la participation dans la vie publique, la réforme judiciaire et le respect de l'égalité des femmes et de la tolérance pour les minorités.
- Les États participants à l'OSCE et les partenaires méditerranéens pour la coopération doivent promouvoir un environnement propice et sûr pour que les organisations de la société civile puissent travailler efficacement.
- L'établissement de réseaux internationaux, régionaux et nationaux de groupes de la société civile issus des États participants et des pays partenaires méditerranéens pour la coopération, qui favoriseraient la solidarité et l'aide mutuelle, mais aussi le partage d'idées et d'expérience, doivent être encouragés.
- Les États participants à l'OSCE doivent permettre au BIDDH de s'impliquer plus fortement dans les pays partenaires méditerranéens pour la coopération. Cette implication devrait porter sur une série de pro-

grammes d'aide, comme l'apport d'une expertise, de conseils, de formations, et d'autres activités qui permettent de renforcer les capacités des organisations de la société civile qui observent les élections.

- Le BIDDH doit faciliter le développement de réseaux entre les représentants de la société civile des pays de l'OSCE et ceux de la région méditerranéenne, notamment en matière d'échange de bonnes pratiques.
- Les acteurs de la société civile doivent être soutenus pour qu'ils puissent aboutir à de réelles orientations.

Vues exprimées lors de la :

Conférence OSCE/BIDDH pour la société civile des partenaires méditerranéens
Vilnius, 4-5 décembre 2011

- Le nouveau dialogue OSCE-Méditerranée devrait porter non seulement sur les acteurs gouvernementaux et intergouvernementaux, mais aussi sur les universitaires, les journalistes, les parlementaires, la jeunesse, les enseignants, les représentants de la société civile, pour une meilleure appropriation et une plus grande visibilité, ce qui permettrait que l'Organisation soit mieux connue et ses contributions éventuelles mieux appréciées.
- L'OSCE peut aussi jouer un rôle important dans la mise en place de partenariats public-privé et la promotion du rôle des organisations de la société civile dans le dialogue avec les partenaires méditerranéens.

Vues exprimées lors du :

Track II International Seminar : Towards Helsinki+40 :
The OSCE, the Global Mediterranean and the Future of Co-operative Security
Rome, 18 septembre 2014

Élections

- Tous les aspects du processus électoral doivent être en harmonie avec les normes et engagements internationaux pour des élections démocratiques.

Vues exprimées lors de la :

Conférence OSCE/BIDDH pour la société civile des partenaires méditerranéens
Vilnius, 4-5 décembre 2011

Réforme de la justice et de la législation

- Le BIDDH doit soutenir le processus de réformes constitutionnelles et législatives dans les pays partenaires pour la coopération.
- Les États participants et les pays partenaires méditerranéens pour la coopération doivent fonder la réforme de leur législation sur une approche participative, globale et transparente.
- Le BIDDH doit créer une plate-forme pour promouvoir une justice indépendante en diffusant les documents, recommandations et sessions de formation disponibles et en encourageant l'intégration des communautés de professionnels du droit, y compris les associations de juristes existant.
- Le BIDDH doit favoriser la mise en place d'activités sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme, y compris la traduction en arabe de ses principales publications et l'organisation de tables rondes, séminaires et autres rencontres qui permettent l'échange de bonnes pratiques.
- Le BIDDH doit organiser des discussions et des formations pour promouvoir les normes internationales relatives aux droits de l'homme au sein des services répressifs.
- Le BIDDH doit proposer des formations sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme, y compris sur le contrôle des procédures de jugement.

Vues exprimées lors de la :

Conférence OSCE/BIDDH pour la société civile des partenaires méditerranéens
Vilnius, 4-5 décembre 2011

Minorités nationales

- Les États participants à l'OSCE et les pays partenaires méditerranéens pour la coopération doivent fonder leurs cadres législatifs sur le respect des droits des minorités, y compris les droits religieux et culturels.
- Les minorités ethniques, culturelles, linguistiques et religieuses doivent être protégées et les personnes appartenant à des minorités nationales doivent pou-

voir jouir des mêmes libertés et droits fondamentaux, s'exprimer librement, construire et renforcer leur identité sans subir de discrimination et en étant totalement égales devant la loi.

- Des mécanismes d'autonomisation des groupes opprimés et désavantagés, notamment les minorités, doivent être mis en place dans chaque pays.

Vues exprimées lors de la :

Conférence OSCE/BIDDH pour la société civile des partenaires méditerranéens
Vilnius, 4-5 décembre 2011

Autonomisation des femmes

- L'égalité participation des femmes dans la vie politique ainsi que le respect des droits des femmes, sont indispensables au bon fonctionnement d'une société à tous ses niveaux.
- Des outils innovants pour mobiliser les femmes et leur permettre d'assumer des responsabilités politiques doivent être élaborés, en faisant connaître, grâce aux médias, les droits politiques des femmes, les assemblées de femmes, afin que leurs besoins et intérêts s'articulent dans le développement socio-économique comme plate-formes de leur autonomisation politique.
- Des plate-formes durables de dialogue devraient être élaborées, unissant les organisations de base et les responsables politiques et fondées sur la poursuite d'une éducation civique tant des femmes que des hommes, en tant que citoyens, électeurs et acteurs politiques.
- Des groupes de réflexion devraient servir d'intermédiaires entre la société civile et les acteurs politiques, avec l'implication d'experts juridiques et politiques, pour évaluer l'impact de la législation sur les femmes en tant qu'actrices politiques.

Vues exprimées lors de la :

Conférence OSCE/BIDDH pour la société civile des partenaires méditerranéens
Vilnius, 4-5 décembre 2011

- Il faut se focaliser sur les questions qui relèvent du mandat de l'OSCE, par exemple, le rôle des femmes

dans la prévention des conflits et la médiation ou, plus généralement, dans l'application de la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies n° 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité.

- Des mesures devraient être prises pour que les femmes puissent concilier vie professionnelle et vie de famille. Ainsi, il faudrait étendre les possibilités de garde des enfants et rééquilibrer les rôles respectifs du père et de la mère en introduisant, par exemple, un congé paternel obligatoire à l'image de certains pays de l'Europe du Nord.
- La mise en réseau des femmes devrait être améliorée pour qu'elles aient un meilleur accès aux ressources financières, à l'éducation, à l'espace public et qu'elles bénéficient d'une meilleure protection juridique.
- Il faut un système électoral qui permette une meilleure participation des femmes, comme la proportionnelle, plutôt que des quotas.
- Les femmes non-qualifiées devraient avoir accès à des formations professionnelles systématiques.

Vues exprimées lors de la :

Conférence méditerranéenne de l'OSCE
Monaco, 28-29 octobre 2013

- Les filles doivent pouvoir être scolarisées au même titre que les garçons.
- La façon dont certaines religions ont façonné l'image et le rôle de la femme doit être examinée.

Vues exprimées lors de la :

Conférence méditerranéenne de l'OSCE
Rome, 30-31 octobre 2012

La jeunesse

- L'OSCE doit soutenir les programmes d'aide politique et sociale destinés aux jeunes.
- Les États participants à l'OSCE doivent encourager leurs partenaires méditerranéens pour la coopération à établir un dialogue transparent et efficace avec les représentants de la jeunesse et à prendre en compte les besoins des jeunes.

Vues exprimées lors de la :

Conférence OSCE/BIDDH pour la société civile
des partenaires méditerranéens
Vilnius, 4-5 décembre 2011

Médias sociaux et en ligne

- Les États participants à l'OSCE doivent favoriser un accès ouvert et sûr à l'Internet et trouver des solutions technologiques pour contourner la censure en ligne.
- La liberté d'expression passe par la formation des journalistes et des organisations de la société civile au contrôle des médias pour éviter la diffusion d'informations partiales.

Vues exprimées lors de la :

Conférence OSCE/BIDDH pour la société civile
des partenaires méditerranéens
Vilnius, 4-5 décembre 2011

Migration

- La question de la migration devrait être considérée comme une opportunité pour l'approfondissement de la coopération dans la région, un outil de développement et de croissance économiques, et non comme une menace ou un défi.

Vues exprimées lors du :

Track II International Seminar :
Towards Helsinki+40 : The OSCE, the Global
Mediterranean and the Future of Co-operative Security
Rome, 18 septembre 2014

- La collecte de données quantitatives et qualitatives fiables sur les flux de migrants irréguliers en mer Méditerranée pourrait permettre de mieux comprendre l'importance du problème dans la région méditerranéenne, ainsi que ses caractéristiques, afin de concevoir les réponses appropriées.
- La coopération devrait non seulement unir les pays d'origine, de transit et de destination ou les secteurs privés et publics, mais aussi compléter et poursuivre les efforts au niveau régional, tels que le Sommet européen, et ceux d'autres mécanismes régionaux comme l'Union méditerranéenne, la



Le Secrétaire général de l'OSCE, Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Lamberto Zannier et le Secrétaire général de l'OIC, Son Excellence Monsieur Iyad Ameen Madani, lors d'une rencontre en marge de la 69ème Assemblée générale des Nations Unies, 2014.

Ligue des États arabes et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

- Le dialogue avec les pays de destination doit aussi porter sur les moyens de renforcer les voies légales de la migration de travail.
- La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille constitue un outil important pour prévenir la traite, même si cet instrument souffre encore du nombre limité de ratifications, particulièrement à l'Ouest.
- La coopération entre les pays d'origine et de destination pour faciliter l'accès à la justice des migrants irréguliers devrait être renforcée, notamment la réclamation d'indemnisations, y compris les salaires impayés.
- L'implication de la société civile dans l'aide des travailleurs migrants, réguliers ou irréguliers, devrait être renforcée, et le rôle que pourraient jouer les syndicats, les associations d'employeurs et la diaspora faire l'objet d'une réflexion.
- Les règles d'accréditation des agences de recrutement et de placement de travailleurs migrants pourraient être renforcées, et des analyses sur l'utilisation des médias sociaux et de l'Internet dans le recrutement et le placement frauduleux, particulièrement des étrangers, réalisées.

Vues exprimées lors de la :

Conférence méditerranéenne de l'OSCE
Monaco, 28-29 octobre 2013

VI. L'assemblée parlementaire de l'OSCE et les partenaires méditerranéens pour la coopération

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE (AP OSCE) contribue à la dimension méditerranéenne de l'Organisation sous l'angle parlementaire, en approfondissant les relations, d'une part, entre les États participants et les partenaires méditerranéens pour la coopération et, d'autre part, entre les partenaires eux-mêmes. Les parlementaires des États partenaires participent officiellement comme observateurs aux activités de l'Assemblée.

Les initiatives de l'AP OSCE concernant les partenaires méditerranéens incluent :

- Le poste de Représentant spécial aux affaires méditerranéennes, confié à un membre éminent de l'Assemblée, qui remplit les fonctions d'envoyé spécial du Président et de point de contact s'agissant des activités relatives aux partenaires méditerranéens.
- Les partenaires sont invités à participer à toutes les conférences de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, ce qui leur offre l'opportunité d'entretenir leurs réseaux et d'échanger leurs idées avec leurs collègues de l'espace OSCE.
- Le Forum méditerranéen annuel, qui se tient dans le cadre de la session d'automne de l'As-

semblée parlementaire, est organisé spécialement pour les membres du parlement des pays de la région méditerranéenne pour discuter des questions qui les concernent directement. Les États participants ont fait l'éloge de ce forum, auquel s'adresse le président du groupe de contact, dans de nombreux documents ministériels.

- L'implication des membres du parlement des pays partenaires méditerranéens dans les missions d'observation électorale leur offre la possibilité d'étudier les meilleures pratiques et les processus démocratiques au sein des États de l'OSCE. Cette activité a été encouragée par plusieurs décisions des conseils ministériels ou permanents.
- Lors de chaque session d'hiver de l'Assemblée parlementaire à Vienne, en février, des réunions sont organisées entre la présidence du groupe de contact et les partenaires méditerranéens pour la coopération. Des rencontres consacrées à la région méditerranéenne, réunissant parlementaires et experts des États partenaires, sont régulièrement organisées en marge de la session annuelle de l'Assemblée.



Le Forum méditerranéen 2014, organisé le premier jour de la session d'automne de l'AP OSCE à Genève, le 3 octobre 2014.



Les électeurs se pressent devant un bureau de vote à Tunis, octobre 2011.

Le « Printemps arabe » a été l'occasion de réfléchir aux modalités du travail de l'Assemblée parlementaire avec les partenaires méditerranéens et sur la région méditerranéenne. Avec l'adoption d'une résolution sur la transition politique dans la région méditerranéenne lors de la session annuelle de l'Assemblée parlementaire 2011 à Belgrade, une étape supplémentaire a été franchie dans l'intégration des partenaires au travail de l'Assemblée. Ces derniers siègent à présent par ordre alphabétique parmi les délégations des États participants et peuvent participer aux réunions, malgré quelques restrictions (pas de participation aux votes). Un nombre croissant de demandes d'interaction avec les États participants, émanant des partenaires pour la coopération, sont parvenues à l'Assemblée qui y répond en s'efforçant d'approfondir la collaboration avec ces pays et de le rendre plus inclusif et élargi. La Lybie et l'Autorité palestinienne ont participé occasionnellement aux réunions de l'AP OSCE en tant qu'observateurs.

Dans des cas exceptionnels et quand les ressources l'ont permis, l'AP OSCE s'est aussi impliquée dans l'observation des élections dans les pays partenaires. En

2004, l'Assemblée a envoyé une délégation spéciale composée de trois membres éminents qui ont observé les élections présidentielles en Algérie et visité plusieurs bureaux électoraux à Alger et dans les villes environnantes. En 2011, plus de soixante-dix observateurs de l'AP OSCE de vingt-et-un États participants et d'Algérie ont observé les premières élections démocratiques de l'Assemblée nationale constituante en Tunisie. Après avoir surveillé les élections à Djerba, Gafsa, Hammamet, Kairouan, Nabeul, Sidi Bouzid, Sousse, Tozeur et Tunis, les observateurs ont conclu que les électeurs avaient eu la possibilité de faire véritablement leur choix parmi les 11 000 candidats répartis en un grand nombre de listes politiques.

Plus récemment, le 3 octobre 2014, le thème du Forum méditerranéen de l'AP OSCE a été « *Facing Current Challenges to Security in the Mediterranean Region : the OSCE Model* » (Face aux défis actuels pour la sécurité dans la région méditerranéenne : le modèle de l'OSCE). Cette réflexion a été l'occasion de débats sur les menaces que fait peser l'État islamique sur la région, les crises en Irak, Lybie et Syrie, le conflit israélo-palestinien et la migration irrégulière.

VII. Le réseau *New-Med* Track II

Lancement du Réseau *New-Med* lors de la conférence internationale de Rome : « Towards Helsinki+40 : The OSCE, the Global Mediterranean and the Future of Co-operative Security »

Le 18 septembre 2014, à l'occasion de la Conférence internationale « *Towards Helsinki +40 : The OSCE, the Global Mediterranean, and the Future of Co-operative Security* », (Rome, Italie, ministère des Affaires étrangères), un nouveau réseau de chercheurs et experts académiques méditerranéens intitulé *New-Med* a été lancé dans le cadre de l'initiative *Track II*.

New-Med se fonde sur une initiative extrabudgétaire italienne, qui a sollicité l'aide de la *Compagnia di San Paolo* de Turin, une fondation indépendante, et de l'Institut des affaires internationale (IAI), un *think tank* basé à Rome. *New-Med*, tout premier réseau de cette initiative *Track II* de l'OSCE consacré aux affaires méditerranéennes, cherche à promouvoir un véritable dialogue bilatéral avec les pays du sud de la région méditerranéenne. Groupe élargi de pays favorisant une forme inclusive de multilatéralisme, il offre une opportunité unique d'élaborer un vaste dialogue méditerranéen avec un grand nombre de pays et d'acteurs, notamment les États non membres de l'UE ou de l'OTAN. L'OSCE étant la plus importante organisation régionale fondée sur le Chapitre VIII de la Charte des Nations



Unies, elle est bien adaptée pour servir de plate-forme à une coopération avec d'autres organisations régionales, sous-régionales et multilatérales dans l'espace euro-méditerranéen.

New-Med facilitera le partage des meilleures pratiques et expériences conformément aux priorités identifiées par les États participants et les partenaires méditerranéens. Le réseau cherche plus particulièrement à connaître les attentes du Sud, afin de garantir l'appropriation commune de ses futures initiatives de coo-



Session inaugurale de la conférence de Rome : « Towards Helsinki +40 the Global Mediterranean, and the Future of Co-operative Security » en 2014. Le Dr. Emiliano Alessandri (OSCE), le Secrétaire général de l'OSCE, Monsieur l'Ambassadeur Lamberto Zannier et le sous-Secrétaire d'État italien, le Dr. Mario Giro.



L'Ambassadeur Fred Tanner, Haut-Conseiller du Secrétaire général de l'OSCE et Officier de liaison de la Présidence suisse de l'OSCE 2014, lors de la conférence à Rome 2014.

pération, et à appréhender l'ensemble des questions relatives à la sécurité, en reconnaissant que la mer Méditerranée constitue de plus en plus une « région mondiale » marquée par l'interdépendance économique et peuplée d'une pluralité d'acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux du Bassin méditerranéen et des zones adjacentes. Le réseau examinera comment la réalité d'une « Méditerranée mondiale » affecte le contenu, les orientations et les moyens de la coopération dans certains domaines politiques précis.

Bien que la nature de cette nouvelle initiative implique que le réseau *New-Med* agisse en-dehors et au-delà des voies diplomatiques, il s'appuiera sur les moyens des gouvernements, ceci afin de garantir que les deux initiatives, *Track II* et *Track I*, se complètent et se renforcent. Les points focaux nationaux des partenaires méditerranéens joueront un rôle particulièrement important à cet égard. A l'avenir, chaque pays ou institution pourra activer le réseau et attirer son attention sur un sujet ou une priorité spécifique. *New-Med* cherchera aussi à identifier les domaines dans lesquels les projets de coopération pratique peuvent être développés entre l'OSCE et ses partenaires méditerranéens. Parmi ceux-ci, la migration et le dialogue interconfessionnel et interreligieux ont déjà suscité de l'intérêt. La question des territoires non-gouvernés et des États défailants dans la région méditerranéenne pourrait aussi être le sujet de prochaines recherches.

La principale originalité du réseau *New-Med* réside dans sa nature prometteuse de « partenariat public-privé » (PPP), suscitant la participation de gouvernements nationaux, d'une organisation internationale, d'instituts de recherche et de fondations, qui unissent leurs forces vers l'objectif commun de promouvoir le dialogue et la coopération dans la région méditerranéenne.

La plus récente d'une longue série d'initiatives similaire, *New-Med* cherche à interagir et établir des liens avec d'autres réseaux comme le Réseau de laboratoires d'idées et d'établissements universitaires de l'OSCE et le Réseau euro-méditerranéen des instituts de politique étrangère, EuroMeSCo. En termes d'adhésion, *New-Med* veut créer un ensemble d'universitaires émérites et de praticiens de la région MENA (Proche Orient et Afrique du Nord) et de la zone OSCE qui partagent un intérêt dans le dialogue et la coopération en matière de sécurité dans la région méditerranéenne. L'universalité du réseau est garantie non seulement par le nombre de pays représentés, mais aussi par la pluralité des parcours. *New-Med* est avant tout un réseau de personnes plutôt qu'une association d'institutions. Son attrait réside dans sa structure institutionnelle souple et dans le caractère informel des discussions entre experts qu'il héberge.⁶

⁶ Pour plus d'informations, consultez la page *New-Med* sur le site de l'OSCE : <http://www.osce.org/node/124279>.



Troisième session de la conférence Rome 2014 : le Dr. Nadia Arbatova, Son Excellence Madame l'Ambassadeur Assia Ben Salah Alaoui, le Dr Eduard Soler i Lecha, le Dr Ian Lesser, Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Gabriel Busquets.

VIII. Sélections de publications de l'OSCE relatives au partenariat méditerranéen

Documents directement liés à la région méditerranéenne



Manuel pour l'établissement de politiques de migration de main-d'œuvre efficaces, Édition méditerranéenne, également disponible en anglais et en arabe, 6 décembre 2007, <http://www.osce.org/eea/29630>



Enhancing Co-operation to Prevent Trafficking in Human Beings in the Mediterranean Region, 18 November 2013, en anglais : <http://www.osce.org/secretariat/108481>



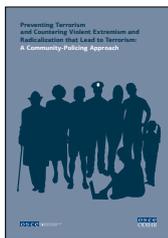
Factsheet : ODIHR – Enhancing co-operation with the OSCE's Mediterranean Partners in the Human Dimension, 20 May 2014, en anglais : <http://www.osce.org/odihr/118755>



OSCE – Mediterranean Partner Countries' Civil Society Conference Ahead of the 2011 Vilnius Ministerial Council : Final Report, 5 December 2011, disponible en anglais et en arabe : <http://www.osce.org/ar/odihr/87928>

Dimension politico-militaire

Direction des menaces transnationales de l'OSCE



Preventing Terrorism and Countering Violent Extremism and Radicalization that Lead to Terrorism : A Community-Policing Approach, 17 March 2014, disponible en anglais et en arabe : <http://www.osce.org/atu/111438>



Guide pour une police démocratique, 24 janvier 2007, également disponible en anglais et en arabe : <http://www.osce.org/spmu/23804>



OSCE Resource Police Training Guide : Trafficking in Human Beings, TNTD/SPMU Publication Series, 10 July 2013, en anglais : <http://www.osce.org/secretariat/109935>



Police Reform within the Framework of Criminal Justice System Reform, 1 July 2013, en anglais : <http://www.osce.org/secretariat/109917>

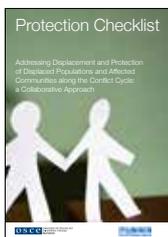


Trafficking in Human Beings : Identification of Potential and Presumed Victims. A Community Policing Approach,
21 June 2011, en anglais :
<http://www.osce.org/node/78849>

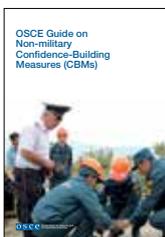


Outil d'auto-évaluation pour l'amélioration de la préparation des États face aux conséquences transfrontalières des crises,
25 Novembre 2013, également disponible en anglais : <http://www.osce.org/fr/secretariat/110972?download=true>

Centre de prévention des conflits de l'OSCE



Protection Checklist,
18 February 2014, en anglais :
<http://www.osce.org/secretariat/111464>



OSCE Guide on Non-military Confidence-Building Measures,
30 April 2013, en anglais :
<http://www.osce.org/secretariat/91082>

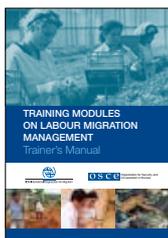


Operational Guidelines for Working in a Potentially Hazardous Environment,
7 July 2010, en anglais :
<http://www.osce.org/secretariat/74739>



Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité,
3 décembre 1994, également disponible en anglais et en arabe

Dimension économique et environnementale



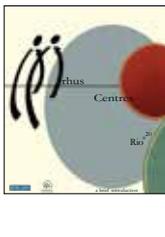
Training Modules on Labour Migration Management - Trainer's Manual, 2 August 2012, disponible en anglais :
<http://www.osce.org/eea/92572>



Strengthening Migration Governance,
1 November 2009, disponible en anglais :
<http://www.osce.org/eea/72021>



ENVSEC 10-years publication, 2013 : <http://www.envsec.org/publications/ENVSECTransformingRisks.FINAL.web.pdf>



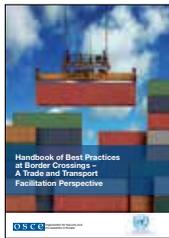
Aarhus Centres publication, 2012, disponible en anglais :
<http://www.osce.org/secretariat/89067>



Leveraging Anti-Money Laundering Regimes to Combat Trafficking in Human Beings,
11 July 2014, disponible en anglais :
<http://www.osce.org/secretariat/121125>



OSCE Handbook on Data Collection in Support of Money Laundering and Terrorism Financing, National Risk Assessments,
16 October 2012, disponible en anglais :
<http://www.osce.org/secretariat/96398>



Handbook of Best Practices at Border Crossings – A Trade and Transport Facilitation Perspective,
22 February 2012, disponible en anglais :
<http://www.osce.org/secretariat/88238>



Gender and Labour Migration Trainer's Manual,
2 August 2012, disponible en anglais :
<http://www.osce.org/eea/67967>



Guide on Gender-Sensitive Labour Migration Policies, 18 May 2009,
disponible en anglais et en espagnol :
<http://www.osce.org/secretariat/37228>

Dimension humaine

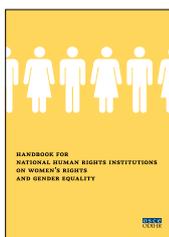
Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE



Gender Equality in Elected Office : A Six-Step Action Plan,
9 September 2011,
disponible en anglais et en arabe :
<http://www.osce.org/odihhr/78432>



Lignes directrices sur la réglementation des partis politiques,
19 mai 2011,
disponible en anglais et en arabe :
<http://www.osce.org/odihhr/77812>



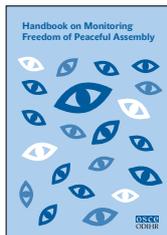
Handbook for National Human Rights Institutions on Women's Rights and Gender Equality, 4 December 2012,
disponible en anglais et en arabe :
<http://www.osce.org/odihhr/97756>



Background Study: Professional and Ethical Standards for Parliamentarians, 25 January 2013,
disponible en anglais et en arabe :
<http://www.osce.org/odihhr/98924>



Lignes directrices sur la liberté de réunion pacifique,
25 octobre 2010, également disponible en anglais et en arabe :
<http://www.osce.org/odihr/73405>



Handbook on Monitoring Freedom of Peaceful Assembly,
27 September 2011,
disponible en anglais et en arabe :
<http://www.osce.org/odihr/82979>



Recueil juridique des standards internationaux relatifs à un procès équitable, 26 septembre 2012, également disponible en anglais et en arabe : <http://www.osce.org/odihr/94214>



Handbook for Long-Term Observers, 20 April 2007,
disponible en anglais et en arabe :
<http://www.osce.org/odihr/elections/24678>



Handbook for Domestic Election Observers, 1 October 2003,
disponible en anglais et en arabe :
<http://www.osce.org/odihr/elections/70289>



Handbook for Monitoring Women's Participation in Elections, 13 July 2004,
disponible en anglais et en arabe :
<http://www.osce.org/odihr/elections/13938>



Handbook for the Observation of Voter Registration, 13 July 2012,
disponible en anglais et en arabe :
<http://www.osce.org/odihr/92058>



Election Observation Handbook : Sixth Edition, 11 June 2010,
also available in Arabic :
<http://www.osce.org/odihr/elections/68439>



Handbook for Media Monitoring for Election Observation, 13 July 2012, also available in Arabic :
<http://www.osce.org/odihr/elections/92057>



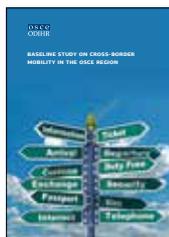
Lignes directrices visant l'examen des lois affectant la religion ou les convictions religieuses, 28 septembre 2004, également disponible en anglais et en arabe :
<http://www.osce.org/odihr/13993>



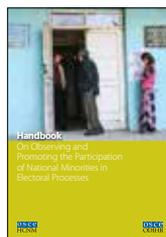
Observation des procès : Un manuel de référence pour les praticiens du droit, 26 septembre 2012, également disponible en anglais :
<http://www.osce.org/odihr/94216>



Handbook on Promoting Women's Participation in Political Parties, 7 July 2014, disponible en anglais :
<http://www.osce.org/odihr/120877>



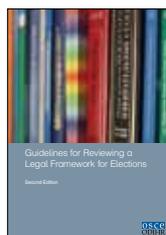
Baseline Study on Cross-Border Mobility in the OSCE Region, 15 May 2014; disponible en anglais : <http://www.osce.org/odihr/118506>



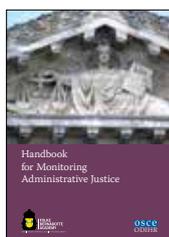
Handbook On Observing and Promoting the Participation of National Minorities in Electoral Processes, 22 September 2014, disponible en anglais : <http://www.osce.org/odihr/elections/124067>



Guidelines on the Protection of Human Rights Defenders, 10 June 2014, disponible en anglais : <http://www.osce.org/odihr/119633>



Guidelines for Reviewing a Legal Framework for Elections, Second Edition, 1 October 2013, disponible en anglais : <http://www.osce.org/odihr/elections/104573>



Handbook for Monitoring Administrative Justice, 20 September 2013, disponible en anglais : <http://www.osce.org/odihr/105271>



OSCE Human Dimension Commitments : Volume 1, Thematic Compilation (third edition), 12 November 2012, disponible en anglais : <http://www.osce.org/odihr/76894>

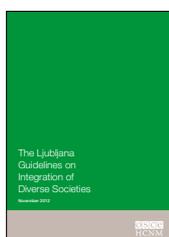


OSCE Human Dimension Commitments : Volume 2, Chronological Compilation (third edition), 12 November 2012, disponible en anglais : <http://www.osce.org/odihr/76895>



OSCE/ODIHR Annual Report 2013, 17 June 2014, disponible en anglais : <http://www.osce.org/odihr/119809>

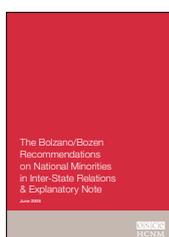
Haut Commissaire pour les minorités nationales



Ljubljana Guidelines on Integration of Diverse Societies, 7 November 2012, disponible en anglais : <http://www.osce.org/hcnm/96883>

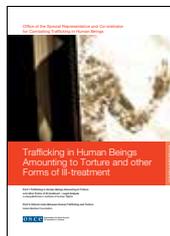


HCNM thematic recommendations 1996-2008, 1 December 2010, disponible en anglais : <http://www.osce.org/hcnm/74509>

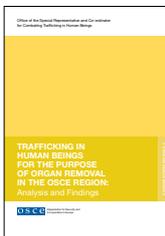


The Bolzano/Bozen Recommendations on National Minorities in Inter-State Relations, 2 October 2008, disponible en anglais : <http://www.osce.org/hcnm/33633>

Bureau du représentant spécial et coordinateur pour la lutte contre la traite des êtres humains

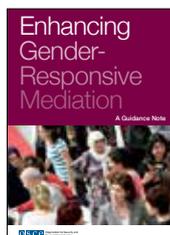


Trafficking in Human Beings Amounting to Torture and other Forms of Ill-treatment, 25 June 2013, disponible en anglais : <http://www.osce.org/secretariat/103085>



Trafficking in Human Beings for the Purpose of Organ Removal in the OSCE Region : Analysis and Findings, 9 July 2013, disponible en anglais : <http://www.osce.org/secretariat/103393>

Section pour la parité des sexes de l'OSCE

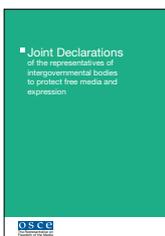


Enhancing Gender-Responsive Mediation, 28 October 2013, disponible en anglais et en arabe : <http://www.osce.org/secretariat/107533>

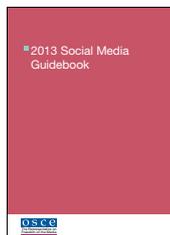
Bureau du représentant de l'OSCE pour la liberté des médias



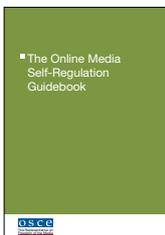
Commitments : Freedom of the Media, Freedom of Expression, Free Flow of Information, 1975-2012 (2nd edition), 13 February 2013, disponible en anglais : <http://www.osce.org/fom/99565>



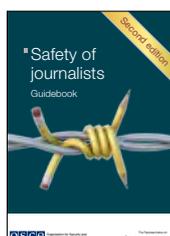
Joint declarations of the representatives of intergovernmental bodies to protect free media and expression, 13 February 2013, disponible en anglais : <http://www.osce.org/fom/99558>



2013 Social Media Guidebook, 13 February 2013, disponible en anglais : <http://www.osce.org/fom/99563>



The Online Media Self-Regulation Guidebook, 13 February 2013, disponible en anglais : <http://www.osce.org/fom/99560>



Safety of Journalists Guidebook, 2nd Edition, 2 May 2014, disponible en anglais : <http://www.osce.org/fom/118052>



Safety of journalists - why it matters, 5 December 2011, disponible en anglais : <http://www.osce.org/fom/101983>



Internet Freedom – Why it matters,
11 January 2012, disponible en anglais :
<http://www.osce.org/fom/86003>



Réseau *New-Med*



Towards “Helsinki +40” :
The OSCE, the Global Mediterranean,
and the Future of Cooperative
Security, 4 November 2014,
disponible en anglais :
<http://www.osce.org/secretariat/126351>



The Future of Multilateral Security
Dialogue in the Mediterranean :
Lessons Learnt, Opportunities
and Choices, 3 September 2014,
disponible en anglais : <http://www.iai.it/en/pubblicazioni/future-multilateral-security-dialogue-mediterranean>



Competitive Multipolarity in the
Middle East, 12 September 2014,
disponible en anglais :
<http://www.iai.it/en/pubblicazioni/competitive-multipolarity-middle-east>

Opinions du BIDDH de l'OSCE sur la législation tunisienne :

Le BIDDH offre aux États participants et aux partenaires méditerranéens pour la coopération un avis juridique sur des lois en projet ou en vigueur, souvent en collaboration avec la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise). Depuis 2012, le BIDDH a élaboré les sept opinions concernant la Tunisie, recensées ci-dessous, et encouragé d'autres partenaires méditerranéens pour la coopération à solliciter son expertise dans la dimension humaine.

- **Tunisia, Joint OSCE/ODIHR-CoE Venice Commission Opinion on the Law relating to the Higher Committee for Human Rights and Fundamental Freedoms**, 17 juin 2013, disponible en anglais et en arabe : <http://www.osce.org/ar/odihr/103286>
- **Tunisia, Opinion on the Act on the Regulation of Public Meetings, Marches, Rallies, Demonstrations and Assemblies**, 21 décembre 2012, disponible en anglais et en arabe : <http://www.osce.org/ar/odihr/99831>
- **Tunisia, Opinion on the Decree Law of the Republic on the Regulation of Political Parties**, 21 décembre 2012, disponible en anglais et en arabe : <http://www.osce.org/ar/odihr/99834>
- **Tunisia, Opinion on the Draft Law On Establishing an Independent Election Management Body of the Republic**, 4 décembre 2012, disponible en anglais et en arabe : <http://www.osce.org/ar/odihr/elections/97777>
- **Tunisie, Opinion on the Draft Law Related to the Fight against Terrorism and Prevention of Money Laundering**, 9 décembre 2013, disponible en anglais et en arabe : <http://www.osce.org/ar/odihr/109541>
- **Tunisie, Opinion on the Draft Organic Law on the Right to Peaceful Assembly**, 14 mai 2013, disponible en anglais et en arabe : <http://www.osce.org/odihr/103649>
- **Tunisie, Opinion on the Law 29/1967 concerning the Judicial System, the Supreme Council of the Judiciary, and the Status of Judges**, 21 décembre 2012, disponible en anglais et en arabe : <http://www.osce.org/ar/odihr/99828>

IX. Le partenariat méditerranéen et le processus Helsinki+40



Monsieur l'Ambassadeur Gunaajav Batjargal, Représentant permanent de la Mongolie à l'OSCE et coordinateur du thème « partenariats » du processus Helsinki + 40, lors de la Conférence « Towards Helsinki+40 », Rome, 18 septembre 2014. (Leonardo Puccini)

Ces dernières années, dans la perspective du quarantième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki sur la CSCE en 2015, l'avenir du Partenariat méditerranéen a été placé au centre d'un débat vivant et constructif au sein de l'OSCE. En tant que coordinateur de la section VIII du processus d'Helsinki+40, j'ai eu l'honneur de contribuer aux relations de l'OSCE avec les partenaires pour la coopération, ainsi qu'avec les organisations internationales et régionales qui oeuvrent dans des domaines similaires.

Des consultations étroites entre les États participants et les partenaires méditerranéens pour la coopération ont été menées à tous les moments clés de l'histoire de l'OSCE, et les partenaires ont participé à toutes les étapes importantes qui ont jalonné la route de l'Organisation depuis ses débuts. A titre d'exemple, ils ont été invités à contribuer aux travaux du Comité préparatoire

du Sommet de Paris 1990 de la CSCE. Ils ont contribué à ce qu'on a appelé le « modèle de sécurité » au Sommet de Lisbonne 1996 et, en 1999, ont été invités à participer à l'une des réunions de son principal cadre de négociations, le Comité du modèle de sécurité. En 2005, les six partenaires méditerranéens pour la coopération ont suivi de près le travail du Groupe de personnalités éminentes, à qui ils ont fait des propositions sur le futur de l'Organisation ; puis, en septembre de la même année, ils ont soumis une série de propositions à la session de clôture des consultations de haut niveau sur la réforme de l'OSCE, que l'Algérie a présentées au nom du groupe. Par ailleurs, en 2009, la Grèce, alors présidente en exercice, s'est efforcée d'informer les partenaires pour la coopération de l'évolution du Processus de Corfou, à l'occasion de réunions de présentation informelles.

Il n'est donc pas surprenant que les partenaires espèrent sincèrement contribuer concrètement au processus Helsinki+40 et prendre une part active aux discussions qui visent à refonder et renforcer l'OSCE. Le quarantième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki représente clairement une chance d'unir nos forces et d'examiner la pertinence de ce qui constitue un des trois principaux axes de l'Acte, les « *Questions relatives à la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne* ».

Dans ce qui devrait être une discussion ouverte et bilatérale, je soutiens ardemment le réseau *New-Med* qui a été lancé dans le cadre d'une nouvelle initiative pour les partenaires méditerranéens le 18 septembre 2014 à Rome, lors de la conférence « *Towards Helsinki+40 : The OSCE, the Global Mediterranean and the Future of Co-operative Security* », au cours de laquelle les représentants des États participants et des partenaires méditerranéens ont identifié de nouvelles perspectives prometteuses de coopération et des approches innovantes du dialogue. J'ai le plaisir de noter que les suggestions proposées pendant la conférence de Rome ont retenu l'attention et l'intérêt de Vienne. Ils sont résumés sur

le site de l'OSCE et dans le chapitre « Recommandations » de cette brochure.⁸

J'accueille aussi avec satisfaction les déclarations des présidences suisse et serbe qui ont souligné, dans leur plan de travail commun, la nécessité d'engager une coopération « plus concrète et orientée sur les projets » et « d'approfondir le dialogue » avec les partenaires. Je suis convaincu que la présidence serbe continuera de s'attacher aux suggestions et aux résultats des réunions et conférences avec les partenaires et de soutenir la nouvelle initiative *Track II*.

Il me faut mentionner encore les progrès accomplis récemment lors du Conseil ministériel de Bâle, les 4 et 5 décembre 2014, qui se sont traduits par l'adoption d'une ambitieuse Déclaration sur la coopération avec les partenaires méditerranéens. Ce document peut nous aider à tracer notre chemin vers l'adoption de nouvelles décisions et le lancement de nouveaux projets avec nos partenaires méditerranéens pour la coopération, en 2015 et au-delà.

Pour conclure, je suis convaincu que 2015 peut constituer une année charnière pour le partenariat méditerranéen de l'OSCE. En tant que coordinateur de la section VIII du processus d'Helsinki+40, je continuerai de soutenir activement les efforts faits pour renforcer ces relations.



Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Gunaajav Batjargal, Représentant permanent de la Mongolie auprès des organisations internationales à Vienne

⁸ Ces recommandations figurent dans le rapport de la Conférence de Rome "Towards "Helsinki +40" : The OSCE, the Global Mediterranean, and the Future of Cooperative Security" sur la page New-Med du site de l'OSCE (<http://www.osce.org/secretariat/126351?download=true>)

■ L'Organisation pour la Coopération et la Sécurité en Europe oeuvre en faveur de la **stabilité, la prospérité et la démocratie** dans 57 Etats par le dialogue politique, les valeurs partagées et des initiatives concrètes qui font toute la différence.

Cabinet du Secrétaire général de l'OSCE
Section pour la coopération extérieure

Wallnerstrasse 6
1010 Vienne
l'Autriche

Tel: +43 1 514 360

osce.org

 facebook.com/osce.org

 [@osce](https://twitter.com/osce)

 youtube.com/osce

Tunisie Algérie Égypte Israël Jordanie Maroc Tunisie
Jordanie Maroc Tunisie Algérie Égypte Israël Jordanie
Égypte Israël Jordanie Maroc Tunisie Algérie Égypte Is
rie Algérie Égypte Israël Jordanie Maroc Tunisie Alg
e Maroc Tunisie Israël Jordanie Maroc Tunisie Algéri
maroc Tunisie Algérie Égypte Israël Jordanie Maroc Tu
raël Jordanie Maroc Tunisie Algérie Égypte Israël Jord
gypte Israël Jordanie Maroc Tunisie Algérie Égypte Is
e Algérie Égypte Israël Jordanie Maroc Tunisie Algér

